

Cote du document: EB 2011/102/R.9  
Point de l'ordre du jour: 6  
Date: 10 mai 2011  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## La Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement du FIDA:

### Renforcer la capacité d'adaptation des moyens d'existence par une utilisation durable des actifs naturels

#### Note pour les représentants au Conseil d'administration

##### Responsables:

##### Questions techniques:

##### **Kevin Cleaver**

Vice-Président adjoint responsable des programmes  
téléphone: +39 06 5459 2419  
courriel: k.cleaver@ifad.org

##### **Elwyn Grainger-Jones**

Directeur de la Division environnement et climat  
téléphone: +39 06 5459 2151  
courriel: e.grainger-jones@ifad.org

##### Transmission des documents:

##### **Deirdre McGrenra**

Fonctionnaire responsable des  
organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent deuxième session  
Rome, 10-12 mai 2011

---

Pour: **Approbation**

## Table des matières

<b>Sigles et acronymes</b>	<b>ii</b>
<b>Résumé</b>	<b>iii</b>
<b>Contexte</b>	<b>vii</b>
<b>Recommandations pour approbation</b>	<b>1</b>
<b>I. Le contexte: l'accélération de la dégradation de l'environnement amoindrit les actifs naturels des ruraux pauvres</b>	<b>1</b>
A. Les ruraux pauvres et les ressources naturelles	1
B. Les changements nécessaires	8
C. Bilan des activités du FIDA	12
<b>II. La Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement: les dix principes fondamentaux</b>	<b>15</b>
A. Les principes fondamentaux de la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement du FIDA	16
<b>III. Mise en œuvre de la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement: application à plus grande échelle par une intégration systématique</b>	<b>20</b>
A. Opérations	21
B. Savoirs, sensibilisation et partenariats	24
C. Mobilisation des ressources	28
D. Organisation interne	31
E. Mesure des résultats	33
 <b>Annexes</b>	
I. Meilleures pratiques de gestion des ressources naturelles et de l'environnement	34
II. Cadre de résultats et de mise en œuvre de la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement (2011-2016)	37

## Sigles et acronymes

CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CIRAF	Centre mondial d'agroforesterie
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
ECD	Division environnement et climat
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
IFI	Institution financière internationale
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RARI	Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FID
SYGRI	Système de gestion des résultats et de l'impact
UNCCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

## Résumé

1. **L'accélération de la dégradation de l'environnement amoindrit les actifs naturels des ruraux pauvres.** Sur le milliard de personnes en situation d'extrême pauvreté au niveau mondial, 750 millions vivent en milieu rural et tirent leurs moyens de subsistance de l'agriculture et d'activités connexes. La gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles est essentielle à la réduction de la pauvreté dans les zones rurales. Les ruraux pauvres doivent résoudre un ensemble imbriqué de problèmes de gestion des ressources naturelles. Ils subissent de plein fouet les effets du changement climatique; les écosystèmes et la biodiversité dont ils dépendent sont de plus en plus dégradés; l'accès aux terres cultivables et leur qualité diminuent; leurs ressources forestières sont de plus en plus limitées et détériorées; l'agriculture paysanne non irriguée prédomine et l'eau se fait plus rare; la tendance à long terme des prix de l'énergie et des intrants agricoles est haussière; et le déclin des ressources halieutiques et marines risque de les priver de revenus et d'aliments essentiels.
2. **Les pratiques agricoles nuisibles à l'environnement sont une cause première de ces problèmes.** La généralisation des solutions technologiques et des politiques associées à la révolution verte s'est traduite par une forte augmentation de la production alimentaire. Cependant, les approches inappropriées à l'origine d'une surutilisation des engrais et des pesticides, de la pollution des cours d'eau et des réservoirs aquifères, de l'accumulation de sel dans les sols, de l'assèchement des grands bassins fluviaux, de l'abaissement du niveau des eaux souterraines et de la diminution de la biodiversité des cultures suscitent de plus en plus d'appréhension. Sur une grande partie du continent africain, les problèmes sont d'un autre ordre: la prédominance de l'agriculture sèche avec une utilisation faible, voire nulle, d'engrais biologiques ou non, l'érosion des sols et les difficultés d'accès aux variétés de semences. Cette dégradation de l'environnement s'explique principalement par la gouvernance déficiente, des politiques néfastes et l'évolution des habitudes de consommation: la plupart des ruraux pauvres, y compris les petits exploitants agricoles, sont marginalisés et ne sont donc pas en mesure de gérer les ressources naturelles de façon durable; l'absence de droits fonciers et d'accès à la propriété foncière qui sont clairement établis n'incite pas à la conservation des actifs naturels; les politiques commerciales et les subventions, entre autres aux combustibles fossiles, ayant un effet de distorsion sont des facteurs de causalité déterminants; et la croissance démographique est forte à l'échelle mondiale. De plus, les terres sont de plus en plus convoitées avec l'apparition de la viande dans le régime alimentaire (efficacité calorique moindre) et leur utilisation croissante pour la production de biocarburants par opposition aux aliments.
3. **Le savoir et la technologie qui permettent de surmonter ces difficultés existent.** La solution passe par une "révolution doublement verte" mue par l'agriculture durable qui équilibre les systèmes de production végétale/animale, halieutique et agroforestière, de manière à éviter les excédents d'intrants et à ne pas compromettre la fertilité des sols et les services écosystémiques, tout en augmentant la production et les recettes. En utilisant la masse de données probantes de plus en plus importante sur la réussite des investissements en agriculture durable, les acteurs ont une formidable occasion d'appliquer à plus grande échelle les approches paysagères comportant des avantages multiples<sup>1</sup> qui réduisent la pauvreté, renforcent la capacité d'adaptation, augmentent la sécurité alimentaire, diminuent les émissions de gaz à effet de serre et favorisent l'intensification durable de l'agriculture. Le changement climatique appelle à une intervention urgente (section I.B).
4. **Le FIDA a à son crédit des années d'expérience en matière d'interventions visant à aider les communautés rurales pauvres à gérer leurs ressources naturelles, mais pourrait faire bien plus encore.** Si la gestion de l'environnement et

<sup>1</sup> Les approches axées sur les avantages multiples de l'agriculture durable visent à réduire les risques et à renforcer l'adaptation au changement climatique par une diversité paysagère accrue, ainsi qu'à diminuer la pauvreté, à améliorer les écosystèmes et la biodiversité, à augmenter le rendement culturel et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

des ressources naturelles est un objectif spécifique de certains projets, elle fait partie intégrante de tous les projets du FIDA. Tous les efforts déployés par ce dernier pour réaliser son mandat de réduction de la pauvreté et de développement de l'agriculture durable s'articulent autour de cette dimension, car les groupes qu'il cible dépendent directement de l'environnement et des ressources naturelles pour assurer leur subsistance. De plus, la demande d'appui à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement émanant des clients est de plus en plus forte. Toutefois, il serait possible de faire nettement mieux afin d'intégrer systématiquement cette dimension et le changement climatique dans le portefeuille de projets du FIDA. De même, le FIDA a la possibilité d'affiner davantage les procédures et de faire une plus large place à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement dans les stratégies de pays et les projets. Le FIDA a eu peu recours au cofinancement destiné exclusivement aux projets environnementaux et pourrait faire davantage pour veiller à ce que les ruraux pauvres bénéficient du financement des mesures d'adaptation au changement climatique et d'amélioration des écosystèmes et de la biodiversité. Dans près de la moitié des demandes de prêt présentées au Conseil d'administration en 2009, le projet était axé sur les filières ou celles-ci étaient ciblées dans une composante distincte. Par conséquent, le FIDA a la possibilité d'accroître au maximum les effets positifs des filières sur l'environnement et d'évaluer les risques d'une détérioration de la situation. Il peut mettre à profit l'avantage comparatif que lui confère le recours aux approches communautaires. La gestion des ressources naturelles et de l'environnement repose sur les savoirs et suppose donc que le FIDA consacre des efforts supplémentaires à la gestion de ces savoirs, aux partenariats et aux activités de plaidoyer axés sur cette dimension (section I.C).

5. **La section II énonce les objectifs principal et secondaire et les dix principes fondamentaux:**

**Objectif principal** de la présente politique: *"permettre aux ruraux pauvres d'échapper à la pauvreté de façon permanente grâce à des moyens d'existence et à des écosystèmes plus productifs et plus adaptables".*

**Objectif secondaire:** *"intégrer la gestion durable des actifs naturels dans les activités du FIDA et de ses partenaires".*

**En vertu de la politique, dix principes fondamentaux doivent orienter l'appui aux clients en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement.** Ces principes comprennent les questions essentielles à prendre en considération et les approches proposées (section II.A). En résumé, **le FIDA prônera ce qui suit:**

- 1) augmentation des investissements dans les approches procurant de multiples avantages en vue d'une **intensification durable de l'agriculture**;
- 2) reconnaissance de la **valeur** économique, sociale et culturelle **des actifs naturels** et sensibilisation à cet égard;
- 3) approches de développement rural **judicieuses sous l'angle de la lutte contre le changement climatique**;
- 4) importance accrue **des risques et de la capacité d'adaptation** pour la gestion des chocs liés à l'environnement et aux ressources naturelles;
- 5) intervention dans les **filières** afin de soutenir la croissance verte;
- 6) renforcement de la **gouvernance** des actifs naturels au profit des ruraux pauvres par la propriété foncière et l'autonomisation communautaire;
- 7) **diversification des moyens d'existence** afin de réduire la vulnérabilité et de renforcer la capacité d'adaptation en faveur d'une gestion durable des ressources naturelles;

- 8) **égalité et autonomisation des femmes et des autochtones** dans le cadre de la gestion des ressources naturelles;
  - 9) amélioration de l'accès des communautés rurales pauvres au **financement de la protection de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique**; et
  - 10) **engagement en faveur de l'environnement** par un changement des comportements au sein de l'organisation.
6. **La section III renferme une stratégie de mise en œuvre détaillée de la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement.** L'objectif consiste à appliquer sur une plus grande échelle la politique et à l'intégrer systématiquement dans le portefeuille de projets du FIDA:
- a) **Opérations.** L'objectif stratégique est l'application à plus grande échelle de la politique et son intégration systématique dans toutes les étapes du cycle des projets. Pour réaliser cet objectif, le FIDA tirera parti des améliorations apportées dans la gestion de ses programmes, respectera les dix principes fondamentaux de la présente politique et prendra diverses mesures: l'adoption des meilleures pratiques énoncées dans la politique (annexe I), l'affectation de spécialistes du climat et de l'environnement aux équipes de gestion des programmes de pays, l'élargissement des incitations au cofinancement, l'amélioration notable de la gestion des savoirs et de la formation, la mise à jour des procédures d'évaluation environnementale et sociale du FIDA, le renforcement du système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) sous l'angle de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, et l'utilisation de nouveaux outils pour la conception et l'exécution des projets (section III.A).
  - b) **Savoirs, sensibilisation et partenariats.** La situation environnementale, climatique et sociale pouvant varier beaucoup selon le pays et la communauté, la mise en œuvre de la politique doit reposer sur les savoirs. Les principaux résultats attendus sont les suivants: augmentation de l'appui à l'échelle mondiale à l'utilisation des techniques d'intensification de l'agriculture durable, sensibilisation accrue au changement climatique en faveur des ruraux pauvres, nouveaux outils et cours de formation sur la gestion des ressources naturelles et de l'environnement destinés au personnel du FIDA, plus grande participation du Fonds aux réseaux environnementaux, amélioration du partage des savoirs et des mécanismes d'apprentissage relatifs à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, et importance accrue de l'évaluation systématique des incidences environnementales et sociales. Le FIDA ne peut mettre en œuvre cette politique seul, et (comme dans sa Stratégie concernant le changement climatique de 2010) le partenariat est un thème récurrent du présent document. La politique vise à favoriser l'intégration des savoirs dans les réseaux de praticiens, y compris par les échanges Sud-Sud et l'apprentissage entre agriculteurs (section III.B).
  - c) **Mobilisation des ressources.** L'objectif stratégique consiste à appuyer l'intégration de pratiques respectueuses de l'environnement et judicieuses du point de vue de la lutte contre le changement climatique dans l'ensemble du portefeuille de prêts du FIDA. Le financement supplémentaire affecté à l'intégration systématique de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement dans les programmes appuyés par le FIDA contribuera fortement à accroître les incitations en faveur de la prise en compte de cette dimension lors de la conception et de l'exécution des projets. Le FIDA se voit ainsi offrir une importante possibilité d'aider les petits exploitants agricoles à bénéficier de l'augmentation du financement international public et privé destiné à la réalisation des objectifs environnementaux, et en particulier à l'adaptation de ces agriculteurs au changement climatique. Dans cette optique, les fonds internationaux tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds pour l'adaptation continueront d'être sollicités. En outre, le FIDA cherchera à mobiliser le

financement destiné à la lutte contre le changement climatique, entre autres le financement accéléré prévu à cette fin (section III.C).

- d) **Organisation interne.** Les compétences du personnel, la capacité organisationnelle et les procédures internes doivent favoriser l'intégration de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement dans le portefeuille. Le FIDA possède la structure et le gros de la capacité nécessaires pour intensifier ses activités dans ce domaine. La responsabilité de la mise en œuvre de la politique sera partagée à l'échelle de l'organisation et sera représentée intégralement dans le prochain cadre stratégique du FIDA, ce qui comprend une démonstration de la valeur de la sensibilisation environnementale au sein de l'organisation – un plan d'action pour l'écologisation du FIDA sera établi en 2011, à partir des réalisations existantes (section III.D).
- e) **Mesure des résultats.** Un cadre de résultats et de mise en œuvre, assorti d'un échéancier pour la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement, est présenté à l'annexe II. Ce cadre vient enchâsser ces dimensions dans le système de mesure des résultats du FIDA. La gestion des ressources naturelles et de l'environnement étant indissociable de l'ensemble des activités du FIDA, le succès de la stratégie sera évalué au moyen d'un certain nombre de mesures indirectes ayant trait pour l'essentiel à la performance du portefeuille et à l'exécution des activités (section III.E).
7. **Des meilleures pratiques sont présentées pour un éventail de questions.** Elles renvoient à l'application des dix principes fondamentaux de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement dans les domaines d'engagement commun en faveur des investissements dans le développement rural (annexe I).

## Contexte

1. Lors de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA, en 2008, le Conseil d'administration a demandé qu'une politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement lui soit soumise pour approbation.
2. La présente politique repose sur un vaste processus de consultations internes et de consultations externes ciblées. Elle a été élaborée par un groupe de référence du FIDA sur la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, au sein duquel les principales divisions du FIDA ont joué un rôle déterminant. Elle s'appuie également sur le large éventail de documents d'orientation et de stratégie du FIDA<sup>2</sup>, notamment la Stratégie concernant le changement climatique de 2010 et les procédures d'évaluation environnementale et sociale (2009); de nombreux documents d'évaluation récents du Fonds; plus de neuf mois de consultations internes et externes menées par le personnel de la Division environnement et climat; et des études thématiques et des évaluations du portefeuille.
3. L'annexe I présente les meilleures pratiques qui illustrent l'application des dix principes fondamentaux de la politique dans les domaines d'engagement commun en faveur des investissements dans le développement rural. On trouvera à l'annexe II le cadre de résultats et de mise en œuvre de la présente politique.

---

<sup>2</sup> La liste des documents d'orientation et de stratégie du FIDA figure à l'adresse [www.ifad.org/operations/policy/policydocs.htm](http://www.ifad.org/operations/policy/policydocs.htm). Des consultations ont été menées à Nairobi (septembre 2010); en Chine (octobre 2010); à Washington, D.C. (organismes partenaires/Groupe de travail sur l'environnement des institutions financières multilatérales, novembre 2010); à Rome (FAO, PAM, Instance permanente sur les questions autochtones, février 2011); et à Vienne (Partenariat pauvreté-environnement, février 2011).



## Recommandations pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver:

- les objectifs principal et secondaire, les dix principes fondamentaux de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement et les meilleures pratiques (annexe I) de la politique; et
- la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement en général, qui sera mise en œuvre en conformité avec la stratégie prévue à cette fin à la section III et le cadre de résultats et de mise en œuvre présenté à l'annexe II.

## La Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement du FIDA: renforcer la capacité d'adaptation des moyens d'existence par une utilisation durable des actifs naturels

### I. Le contexte: l'accélération de la dégradation de l'environnement amoindrit les actifs naturels des ruraux pauvres

#### A. Les ruraux pauvres et les ressources naturelles

*Le problème aujourd'hui, c'est que, même si on travaille dur, ce n'est jamais assez pour nourrir la famille... Ça fait un an, ou peut-être plus, qu'il n'a pas plu... Les hommes sont partis pour travailler hors du village. Ici, les femmes sont la principale main-d'œuvre... Le plus gros problème, c'est celui de l'eau... Nous travaillons jour et nuit à l'irrigation... Les plus pauvres, ce sont ceux qui n'ont pas de terres... Nous n'utilisons pas les forêts correctement; nous abattons des arbres, et nous brûlons nos bois tous les jours, nous détruisons la nature.*

– Résumé des témoignages des ruraux pauvres,  
*Rapport sur la pauvreté rurale 2011* du FIDA<sup>3</sup>

*Nombre de systèmes de production alimentaire ne sont pas durables. Si rien ne change, le système de production alimentaire continuera de dégrader l'environnement, compromettra la capacité de production alimentaire mondiale, et contribuera au changement climatique et à la destruction de la biodiversité.*

– Projet Foresight. *The Future of Food and Farming* (2011).  
Rapport final du projet  
(Londres: Government Office for Science)

1. **Sur le milliard de personnes en situation d'extrême pauvreté au niveau mondial, 750 millions vivent en milieu rural et tirent leurs moyens de subsistance de l'agriculture et d'activités connexes.** Le groupe cible du FIDA – les ruraux pauvres, y compris les petits exploitants agricoles, les pêcheurs, les

<sup>3</sup> <http://www.ifad.org/rpr2011/index.htm>.

pasteurs, les agroforestiers et les autochtones –, qui englobe les personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées des sociétés rurales, est un élément clé des causes des problèmes et de leurs solutions en vue d'assurer une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles<sup>4</sup>. L'agriculture et les autres activités génératrices de revenus en milieu rural sont essentiellement une série d'interactions complexes avec le milieu naturel et sont en soi dépendantes des ressources naturelles; ainsi, elles sont le moteur de l'économie rurale et ont une influence déterminante sur l'orientation prise par le FIDA dans la lutte contre la pauvreté rurale. Les ruraux pauvres dépendent intrinsèquement des ressources naturelles pour assurer leur subsistance, plus précisément de divers actifs naturels essentiels reposant sur des biens et services liés aux écosystèmes et à la biodiversité, qui leur procurent des aliments, du combustible et des fibres.

2. **L'insécurité alimentaire et la malnutrition comptent toujours parmi les problèmes de santé les plus graves de la planète.** Dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, près du tiers des enfants présentent un déficit pondéral ou un retard de croissance. La dégradation de l'environnement et surtout le changement climatique ont des effets sur la sécurité alimentaire, l'hygiène, l'innocuité de l'eau et des aliments, la santé, les pratiques en matière de soins maternels et infantiles, et les facteurs socioéconomiques et, partant, influent de plus en plus sur la nutrition. D'après une étude récente de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), le changement climatique pourrait, suivant un scénario optimiste, accroître le nombre d'enfants souffrant de malnutrition de 9,8% d'ici à 2050 dans les pays à faible revenu<sup>5</sup>.
3. **Les ruraux pauvres de la planète, notamment les 500 millions de petits exploitants agricoles<sup>6</sup>, souffrent de la dégradation de l'environnement tout en y contribuant et représentent un fort pourcentage des indigents à l'échelle mondiale.** Ils correspondent au tiers de la population mondiale et au plus fort pourcentage des personnes dénutries dans les pays en développement. Ils représentent également 60%<sup>7</sup> de l'agriculture mondiale et produisent 80% des aliments dans les pays en développement. Les petits exploitants gèrent de vastes superficies de terres et d'abondantes ressources naturelles, soit plus de 80% des exploitations agricoles en Afrique et en Asie. Ils sont le pivot de l'économie rurale et sont en première ligne dans la gestion des ressources naturelles et du changement climatique, car ils dépendent directement des ressources naturelles touchées par le changement climatique pour assurer leur subsistance et sont particulièrement vulnérables aux problèmes de santé et de nutrition.
4. **Les ruraux pauvres, entre autres les petits exploitants agricoles, doivent résoudre un ensemble imbriqué de problèmes de gestion des ressources naturelles, qui risquent d'effacer l'impressionnant recul de la pauvreté enregistré au cours du dernier siècle:**
  - a) **Les ruraux pauvres sont les premiers touchés par le changement climatique.** Les ressources naturelles dont ils dépendent directement pour assurer leur subsistance subissent les effets du changement climatique. Ces

<sup>4</sup> Aux fins de la présente politique, l'expression "gestion des ressources naturelles et de l'environnement" renvoie à l'utilisation et à la gestion du milieu naturel, y compris des ressources naturelles prises au sens des matières premières remplissant une fonction socioéconomique et culturelle, et des écosystèmes et de la biodiversité, ce qui comprend les biens et les services qu'ils fournissent.

<sup>5</sup> IFPRI, *Food Security, Farming, and Climate Change to 2050: Scenarios, Results, Policy Options* (Washington, D.C., 2010), chap. 2, 42.

<sup>6</sup> Aux fins de la présente politique, les expressions "petites exploitations agricoles" et "petits exploitants agricoles" sont prises au sens large. Elles englobent non seulement les exploitations de moins de deux hectares qui, pour la plupart, dépendent de la main-d'œuvre fournie par le ménage et sont situées dans des zones de culture pluviale, mais également les pasteurs, les agroforestiers et les pêcheurs artisans.

<sup>7</sup> William J. Cosgrove et Frank R. Rijsberman, *World Water Vision. L'eau: l'affaire de tout le monde* (Londres: Earthscan Publications Ltd, 2000), <http://www.worldwatercouncil.org/index.php?id=964>.

effets se font déjà sentir<sup>8</sup> et, d'après les prévisions, pourraient être dévastateurs. Faute d'un changement de cap radical dans la lutte contre le changement climatique à l'échelle locale et mondiale, il est de plus en plus probable que les ruraux pauvres seront confrontés à un réchauffement moyen de quatre degrés par rapport aux températures préindustrielles d'ici à 2100, voire plus tôt<sup>9</sup>. Une variation aussi importante des températures exacerbera l'incertitude et les catastrophes liées au climat, les sécheresses, la perte de la biodiversité, et les pénuries de terres et d'eau. L'élément le plus important pour les agriculteurs pourrait être l'incapacité d'utiliser les moyennes historiques; ainsi, il leur est difficile de planifier et de gérer la production lorsque la période des semailles et les conditions climatiques sont variables.

- b) **Exploitant généralement de petites fermes situées dans des zones de culture pluviale, les ruraux pauvres font face à une aggravation de la pénurie d'eau.** Celle-ci est exacerbée par la croissance démographique, l'augmentation de la demande de produits agricoles et le changement climatique. Quelque 40% de la population de la planète vit dans des pays soumis à un stress hydrique moyen à élevé<sup>10</sup>. Selon le rapport GEO-4 (Avenir de l'environnement mondial – L'environnement pour le développement), les prélèvements d'eau devraient augmenter de 50% d'ici à 2025 dans les pays en développement et de 18% dans les pays développés. Plus de 1,4 milliard de personnes vivent dans des bassins fluviaux où la consommation d'eau est supérieure aux taux de recharge, d'où une baisse du niveau des cours d'eau et une diminution des ressources en eau souterraine<sup>11</sup>. L'utilisation de l'eau à des fins agricoles représente 70% de la consommation d'eau douce mondiale<sup>12</sup>, et de 15 à 35% de cette utilisation est considérée non viable<sup>13</sup>. Pour nombre de ruraux pauvres, il est très difficile d'avoir accès à suffisamment d'eau potable de bonne qualité pour répondre à leurs besoins domestiques et agricoles.
- c) **Les écosystèmes, la biodiversité et les biens et services connexes dont dépendent les ruraux pauvres sont soumis à une pression croissante.** Selon l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire<sup>14</sup>, environ 60% (15 sur 24) des principaux services écosystémiques sont dégradés et utilisés de manière non durable, et les ressources naturelles essentielles à la production agricole et à la sécurité des moyens d'existence des populations les plus pauvres de la planète diminuent rapidement. L'agriculture mondiale est la principale cause de perte de la biodiversité, conséquence de la conversion des terres, de la monoculture et de la surutilisation des pesticides. Vingt-deux pour cent des espèces végétales sont menacées d'extinction, et la diversité des cultures a diminué de 75% entre 1900 et

<sup>8</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Impacts, Adaptation and Vulnerability in *Fourth Assessment Report: Climate Change 2007*, dir. de publ. M. Parry *et al.*, contribution du Groupe de travail II (Cambridge, Royaume-Uni: Cambridge University Press, 2007), <http://www.ipcc-wg2.gov/publications/AR4/index.html>.

<sup>9</sup> Richard A. Betts *et al.*, When Could Global Warming Reach 4°C? in *Four Degrees and Beyond: the Potential for a Global Temperature Increase of Four Degrees and its Implications*, dir. de publ. M. New *et al.* (Londres: the Royal Society A: Mathematical, Physical & Engineering Sciences, 2011), <http://rsta.royalsocietypublishing.org/content/369/1934/67.full>.

<sup>10</sup> Le "stress hydrique" est défini comme un volume annuel disponible inférieur à 1 700 mètres cubes d'eau par personne, et la "pénurie d'eau", comme un volume annuel inférieur à 1 000 mètres cubes par personne.

<sup>11</sup> PNUD, *Rapport sur le développement humain 2006: Au-delà de la pénurie – pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau* (New York: Programme des Nations Unies pour le développement, 2006).

<sup>12</sup> Cosgrove et Rijsberman, *World Water Vision. L'eau: l'affaire de tout le monde*.

<sup>13</sup> Conseil d'administration de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, *Millennium Ecosystem Assessment: Ecosystems and Human Well-being – Current State and Trends Assessment* (Washington, D.C.: Island Press, 2005), vol. 1, <http://www.maweb.org/en/Condition.aspx>.

<sup>14</sup> *Ibid.*

2000<sup>15</sup>. À l'heure actuelle, une quinzaine de cultures seulement assurent 90% de l'apport calorique de la population de la planète, ce qui rend le système alimentaire mondial très vulnérable aux chocs. La détérioration rapide de la biodiversité, ainsi que ses effets sur les fonctions écosystémiques et les biens et services qu'ils procurent, diminue la capacité des ruraux pauvres de s'adapter aux changements et d'échapper à la pauvreté de façon permanente.

- d) **La superficie cultivable accessible aux ruraux pauvres et sa qualité diminuent.** Environ 1,2 milliard d'hectares (près de 11% du couvert végétal de la Terre) ont été dégradés par l'activité humaine au cours des 45 dernières années. D'après des estimations, la dégradation grave des terres dans les pays en développement entraîne la perte de cinq à douze millions d'hectares chaque année<sup>16</sup>. Selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'érosion et les dommages chimiques et physiques ont dégradé quelque 65% des terres agricoles en Afrique<sup>17</sup>. La demande de terres pour la production alimentaire, le combustible, les fibres, les activités extractives, la séquestration du carbone et le tourisme connaît une forte hausse, qui est à l'origine d'une augmentation des acquisitions de grandes superficies. La Banque mondiale a indiqué<sup>18</sup> que 56,6 millions d'hectares faisaient l'objet de négociations en vue de la réalisation de gros projets d'investissement en 2008-2009, une situation qui fait craindre un accroissement des risques et une diminution des possibilités dans le segment de l'agriculture paysanne. Faute d'une gouvernance adéquate, ces changements rapides pourraient avoir une incidence négative sur les moyens d'existence des ruraux pauvres, découlant d'une détérioration de la sécurité de la propriété et de l'accès aux ressources naturelles.
- e) **La dégradation constante des forêts compromet l'accès des ruraux pauvres aux ressources forestières.** Environ 1,6 milliard de personnes – en particulier les plus démunis et les autochtones – vivent directement des produits de la forêt<sup>19</sup>. Si la réduction de la perte de forêts observée récemment est encourageante, les taux de déforestation et de dégradation de la forêt demeurent élevés: entre 2000 et 2010, la diminution annuelle moyenne des superficies boisées représentait 5,2 millions d'hectares<sup>20</sup>. Les ressources forestières procurent aux ménages un large éventail d'actifs naturels essentiels à leur subsistance, par exemple les aliments, le combustible, le bois d'œuvre, et les services médicaux et de pollinisation. En outre, les forêts assurent d'importants services écosystémiques, notamment en régulant la qualité et l'écoulement de l'eau et en tenant lieu de puits de carbone. Les pratiques agricoles non durables demeurent la principale menace qui pèse sur les forêts. La distribution inéquitable des terres et l'insécurité de la propriété foncière contribuent également à la déforestation. Pendant des millénaires, l'agriculture nomade a nourri les populations de la plupart des zones de forêt pluviale, visiblement sans que celles-ci en souffrent. En revanche, la croissance démographique, alliée à la diminution des zones boisées et à l'exploitation commerciale, s'est traduite par des

<sup>15</sup> FAO, *L'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.

Deuxième rapport (Rome: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2010).

<sup>16</sup> IFPRI, *Soil Degradation: A Threat to Developing-Country Food Security by 2020?* Food, Agriculture, and the Environment Discussion Paper 27 (Washington, D.C.: Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, 1999).

<sup>17</sup> PNUE, *Afrique: Atlas d'un environnement en mutation* (Nairobi: Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2008).

<sup>18</sup> Banque mondiale, *Rising Global Interest in Farmland: Can it Yield Sustainable and Equitable Benefits?* (Washington, D.C.: Banque mondiale, 2009), 51,

[http://siteresources.worldbank.org/INTARD/Resources/ESW\\_Sept7\\_final\\_final.pdf](http://siteresources.worldbank.org/INTARD/Resources/ESW_Sept7_final_final.pdf).

<sup>19</sup> <http://www.unep.org/milliardtreecampaign/french/FactsFigures/QandA/index.asp>.

<sup>20</sup> FAO, *Évaluation des ressources forestières mondiales 2010*, étude FAO Forêts 163 (Rome, 2010).

cycles non viables, qui étaient trop courts pour assurer la repousse de la végétation naturelle.

- f) **La tendance à long terme des prix de l'énergie et des intrants agricoles est haussière**, ce qui entraîne une augmentation des coûts de production agricole, notamment des engrais et du transport. Si la croissance de la demande énergétique peut créer des débouchés (et engendrer des risques) – notamment la production de biocarburants –, de manière générale, la tendance pèse de plus en plus sur la production agricole et la sécurité des moyens d'existence. Avec le renchérissement d'intrants agricoles essentiels comme les engrais, les semences et l'énergie, il est plus difficile pour nombre d'exploitants d'augmenter la production. Les pauvres qui pratiquent une agriculture de subsistance souffrent tout particulièrement, car ils sont confrontés à l'augmentation des prix des intrants sans bénéficier de la sécurité que leur procureraient les revenus supplémentaires tirés de la vente de leur production excédentaire dans la foulée de la hausse des prix des aliments.
- g) **Le déclin des ressources halieutiques et marines risque de priver d'aliments essentiels plus d'un milliard de personnes.** Dans les pays en développement, plus de 200 millions de personnes dépendent directement de la pêche en eau salée et en eau douce et de l'aquaculture pour assurer leur subsistance. Soixante-dix pour cent des pêcheries mondiales sont menacées, alors que seulement 1% des océans sont protégés<sup>21</sup>. Les femmes représentent près de la moitié de la main-d'œuvre de ce secteur<sup>22</sup>. Le poisson est l'aliment le plus exporté (37% de la production mondiale), et les pays en développement réalisent plus de la moitié de ces échanges commerciaux. Les communautés côtières subissent de plein fouet les effets du changement climatique et sont vulnérables à l'élévation du niveau de la mer, aux conditions météorologiques extrêmes, à la modification de la répartition des populations de poissons, à l'érosion du littoral, à la perte de la biodiversité, à la diminution de la valeur d'agrément pour le tourisme, et à l'impact de l'acidification des océans sur la sécurité alimentaire et les systèmes naturels de défense côtière. Les océans assurent des services essentiels à l'environnement, notamment la transformation et la répartition des éléments nutritifs, l'échange de gaz, la biodégradation des polluants, la réalisation d'un cycle hydrologique et la captation et le stockage du carbone. Or, ces fonctions sont menacées principalement par la surpêche et la pollution marine, entre autres l'acidification, l'écoulement des substances agrochimiques et les espèces envahissantes. Les océans ont assumé la moitié de la dette de carbone mondiale et contiennent cinq fois plus de carbone que tous les autres puits réunis. Avec le réchauffement et l'acidification des eaux, leur capacité d'absorption du carbone diminue.
5. **Les pratiques agricoles néfastes pour l'environnement constituent une cause première des problèmes décrits ci-dessus:**
- a) **La forte augmentation de la production alimentaire enregistrée au cours des 50 dernières années a été rendue possible par la généralisation de solutions technologiques et de politiques associées à la révolution verte.** Ces solutions comprenaient l'introduction de variétés semi-naines de blé et de riz à haut rendement, associée à l'irrigation et à des apports accrus d'intrants comme les engrais minéraux et les pesticides. Les gouvernements ont mis en œuvre des programmes d'aide et d'investissement qui ont assuré aux petits exploitants agricoles un cadre à

<sup>21</sup> [http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa\\_what/?4646/2/Aires-Protegees-Marine--Pourquoi-en-avoir](http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa_what/?4646/2/Aires-Protegees-Marine--Pourquoi-en-avoir).

<sup>22</sup> <http://siteresources.worldbank.org/EXTARD/Resources/336681-1224775570533/TheHiddenHarvestsConferenceEdition.pdf>.

faible risque alliant la sécurité aux possibilités de rémunération. Ils ont investi dans les infrastructures, ont veillé à ce que le crédit agricole parvienne aux paysans, et ont subventionné et, dans certains cas, ont distribué des intrants (engrais et eau). Ils ont aussi consacré d'importants investissements à la recherche agricole, ont fourni aux paysans des services de vulgarisation et sont intervenus sur les marchés pour stabiliser les prix à la production.

- b) **L'intensification de l'agriculture faisant appel à des pratiques inappropriées dans le cadre de la révolution verte est de plus en plus préoccupante.** L'emploi excessif et impropre d'engrais et de pesticides et la pollution des cours d'eau et des aquifères ont provoqué la mort non seulement de ravageurs, mais également d'insectes utiles et d'autres animaux sauvages. De plus, ces intrants ont eu des effets néfastes sur la santé humaine, par exemple l'empoisonnement lié aux pesticides<sup>23</sup> et l'augmentation des cas de cancer. La mauvaise gestion de l'irrigation s'est traduite par l'accumulation de sel dans le sol (salinisation). L'excès d'irrigation a aussi eu pour conséquences une pénurie d'eau dans les grands bassins fluviaux et une baisse du niveau des eaux souterraines, résultant du fait que l'on pompe un volume d'eau supérieur au potentiel de réalimentation des nappes. La vitesse avec laquelle les stocks mondiaux d'eau souterraine se sont amenuisés a plus que doublé de 1960 à 2000, le volume perdu étant passé de 126 à 283 kilomètres cubes (30 à 68 milles cubes) d'eau par année<sup>24</sup>. Le remplacement de cultures traditionnelles par de nouvelles variétés a entraîné une perte de la biodiversité culturelle lorsqu'il n'y avait pas de système pour conserver le germoplasme. Dans certains pays, les écarts de revenus entre les habitants des zones rurales se sont accentués, car les gros producteurs pouvaient plus facilement adopter les nouvelles technologies, alors que les exploitants pauvres étaient souvent laissés pour compte. Les nouvelles technologies sont importantes, mais la valeur des semences et des savoirs traditionnels des agriculteurs a souvent été négligée.
- c) **Dans nombre de régions du continent africain, les problèmes sont d'un autre ordre.** Dans une large mesure, la révolution verte reste à faire en Afrique: l'agriculture demeure pluviale et les engrais biologiques ou non biologiques sont peu utilisés, voire ne le sont pas du tout, et les variétés de semences sont difficilement accessibles. D'après le Centre international de développement des engrais, les sols africains perdent huit millions de tonnes d'éléments nutritifs par année, et la dégradation de plus de 95 millions d'hectares a entraîné une forte baisse de la productivité. Quelque 85% des terres agricoles du continent affichaient un taux annuel d'épuisement des éléments nutritifs de plus de 30 kilogrammes par hectare durant la campagne agricole 2002-2004, et environ 40%, un taux annuel supérieur à 60 kilogrammes par hectare<sup>25</sup>.
6. **La gouvernance déficiente, les politiques néfastes et l'évolution des habitudes de consommation et des modes de production sont au cœur de ces pratiques agricoles dommageables pour l'environnement:**
- a) **Les ruraux pauvres sont souvent marginalisés et ne sont donc pas en mesure de gérer les ressources naturelles de façon durable.** "La

<sup>23</sup> L'empoisonnement involontaire par les pesticides entraîne la mort de 355 000 personnes par année; les deux tiers de ces décès surviennent dans les pays en développement (*Rapport sur le développement dans le monde*, 2008).

<sup>24</sup> Marc F.P. Bierkens *et al.*, A Worldwide View of Groundwater Depletion. *Geophysical Research Letters*: DOI 10.1029/2010GL044571.

<sup>25</sup> J. Henao et C. Baanante, *Agricultural Production and Soil Nutrient Mining in Africa: Implications for Resource Conservation and Policy Development*. Technical Bulletin IFDC T-72 (Muscle Shoals, AL, États-Unis d'Amérique: Centre international de développement des engrais, 2006).



vulnérabilité des petits exploitants agricoles s'explique par la marginalisation des paysans, des pasteurs et des autres groupes ruraux dans le processus décisionnel régissant leurs terres et les autres ressources naturelles. Il s'agit là d'un problème fondamental qui concerne les petits exploitants à l'échelle mondiale et qui découle de leur grand nombre, de leur organisation déficiente et coûteuse et, partant, de leur pouvoir politique très limité<sup>26</sup>. Certains ruraux pauvres sont particulièrement défavorisés: les femmes, du fait que la production primaire d'aliments et la collecte de l'eau, du combustible et des produits forestiers non ligneux leur incombent; les autochtones, du fait qu'ils sont très dépendants des ressources naturelles; les jeunes, en raison des perspectives d'emploi de moins en moins attrayantes; et les personnes âgées, en raison de leur marginalisation sociale.

- b) **Les politiques inadéquates contribuent à la dégradation de l'environnement**<sup>27</sup>. Les politiques commerciales et les subventions, entre autres aux combustibles fossiles, ayant un effet de distorsion, ainsi que l'absence d'une politique de gestion foncière efficace, entravent fortement l'accès des ruraux pauvres à des marchés stables et variés et la diversification de l'économie rurale non agricole. En outre, la diversité de la valeur – sociale, culturelle, économique et financière – du milieu naturel n'a jamais été reconnue. Ces déficiences s'expliquent souvent par la segmentation des questions au niveau local, national et international, certains ministères étant chargés d'accroître au maximum la production agricole et d'autres, de protéger l'environnement, souvent en l'absence d'un plan global qui coordonne avec cohérence la réalisation des divers objectifs du gouvernement. Cette gouvernance déficiente accroît le risque, favorise la dégradation de l'environnement et amoindrit la capacité d'adaptation des ruraux pauvres afin qu'ils puissent gérer de façon durable leurs actifs naturels en fonction de divers chocs.
- c) **L'absence de droits clairement établis régissant la propriété foncière et l'accès aux terres n'incite pas à la conservation des actifs naturels.** À l'échelle mondiale, entre 1 et 2 milliards de personnes vivaient sur des terres communales et les exploiteraient, sans détenir de titre de propriété. Ces terres sont essentielles à la subsistance des plus démunis et fournissent d'importants services écosystémiques mais, dans bien des cas, sont particulièrement vulnérables à une acquisition et à une fragmentation inappropriées. Pour nombre de ruraux pauvres, droits de propriété flous se conjuguent avec faibles revenus et accès limité aux marchés du crédit et des assurances. Le cadre institutionnel et les politiques qui régissent leurs activités sont déficients et les empêchent ainsi d'investir, comme il se devrait, dans l'amélioration de la durabilité environnementale et la gestion des ressources naturelles. Il n'est pas rare que les terres et les ressources naturelles dont dépendent les ruraux pauvres soient des biens communs qui constituent un important filet de sécurité sociale pour les plus démunis, mais qui jouissent d'une reconnaissance juridique limitée dans le cadre des régimes fonciers communautaires et des régimes de gestion coutumière, ce qui les rend vulnérables à la dégradation. En raison de ces déficiences de la gouvernance, il n'y a pas de système comptable permettant de refléter la valeur économique réelle de l'utilisation des ressources, qui est essentielle à la prise de décisions plus judicieuses et plus équitables.

<sup>26</sup> Camilla Toulmin, *Prospering Despite Climate Change*. Communication présentée à la Conférence du FIDA sur les nouvelles orientations pour la petite agriculture, 24-25 janvier 2011, Rome. <http://www.ifad.org/events/agriculture/index.htm>.

<sup>27</sup> Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2008* (Washington, D.C., 2007), chap. 4, <http://siteresources.worldbank.org/INTRDRM2008INFRE/Resources/Chapter4.pdf>.

- d) **L'augmentation et l'évolution de la consommation intensifient les pressions sur les terres.** À l'heure actuelle, la production alimentaire mondiale est suffisante pour nourrir toutes les populations<sup>28</sup>. En revanche, les pressions accrues exercées sur les terres auront d'importantes répercussions sur les ressources hydriques, les maladies et la santé, sans compter les dommages subis par les écosystèmes et la plus grande convoitise suscitée par les terres agricoles. La **croissance démographique** aura également un impact. De 1980 à 2000, la population mondiale totale est passée de 4,4 à 6 milliards. La Terre comptera plus de 7 milliards d'habitants en 2015 et 9,2 milliards en 2050<sup>29</sup>. La demande mondiale de **produits animaux** devrait doubler au cours des 20 prochaines années<sup>30</sup>; dans les pays en développement, la production n'arrivera pas à suivre la croissance de la demande. Les populations de ces pays adoptent de nouvelles habitudes alimentaires, consommant davantage de viande à mesure que leurs revenus augmentent. La part des denrées de base telles que les céréales, les légumes racines et les tubercules diminue, alors que celle de la viande, des produits laitiers et des oléagineux est en hausse. La demande de produits carnés devrait faire un bond important, passant de 1,2 million de tonnes par année en 1997-1999 à 5,9 millions de tonnes en 2030. La consommation de produits animaux par habitant pourrait également augmenter de 44% d'ici à 2030<sup>31</sup>. S'agissant de la production d'énergie, de nouveaux débouchés mais aussi de nouveaux risques se dessinent. On mentionne souvent l'augmentation de la demande de **biocarburants** comme une tendance qui contribue au renchérissement des denrées et qui accapare les terres agricoles. Le **gaspillage alimentaire demeure important** – selon les estimations du PNUE<sup>32</sup>, seulement 43% de la production céréalière est disponible pour la consommation humaine, entre autres en raison des pertes avant et après récolte.

## B. Les changements nécessaires

*Le secteur agricole ne se contente plus de chercher à accroître au maximum la productivité; il vise plutôt à l'optimiser dans un cadre beaucoup plus complexe qui englobe la production, le développement rural, l'environnement et la justice sociale.*

– Jules Pretty, professeur, Université d'Essex, Royaume-Uni<sup>33</sup>

*Pour que l'agriculture se développe pleinement dans l'optique de la sécurité alimentaire, de la durabilité environnementale et des possibilités économiques, une refonte des modes de fonctionnement des systèmes s'impose.*

– Forum économique mondial<sup>34</sup>

<sup>28</sup> L'agriculture mondiale produit 17% de calories de plus par personne aujourd'hui qu'il y a 30 ans, malgré un accroissement démographique de 70%. Cela suffit pour assurer au moins 2 720 kilocalories par jour à chaque habitant de la planète.

<http://www.worldhunger.org/articles/Learn/world%20hunger%20facts%202002.htm>; et FAO, Réduction de la pauvreté: le rôle déterminant du financement de l'alimentation, de l'agriculture et du développement rural, 2002, p. 9, <http://www.fao.org/DOCREP/003/Y6265F/Y6265F00.HTM>.

<sup>29</sup> <http://www.un.org/popin/>.

<sup>30</sup> FAO, *Agriculture mondiale: horizon 2015/2030* (Rome, 2002), <http://www.fao.org/DOCREP/004/Y3557F/Y3557F00.HTM>.

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> PNUE, *The Environmental Food Crisis: The Environment's Role in Averting Future Food Crises* (Nairobi, 2009), [http://www.unep.org/pdf/FoodCrisis\\_lores.pdf](http://www.unep.org/pdf/FoodCrisis_lores.pdf).

<sup>33</sup> J. Pretty *et al.*, The Top 100 Questions of Importance to the Future of Global Agriculture. *International Journal of Agricultural Sustainability* 8, no. 4 (2010): 219-236.

<sup>34</sup> Forum économique mondial, *Realizing a New Vision for Agriculture: A Roadmap for Stakeholders*. Document préparé en collaboration avec McKinsey and Company (Genève, 2010), [http://www3.weforum.org/docs/IP/AM11/CO/WEF\\_AgricultureNewVision\\_Roadmap\\_2011.pdf](http://www3.weforum.org/docs/IP/AM11/CO/WEF_AgricultureNewVision_Roadmap_2011.pdf).



7. **La perception d'un arbitrage universel entre la production alimentaire et l'environnement a pendant trop longtemps dominé la réflexion stratégique.** Il est faux de croire que la réduction de la pauvreté, la lutte contre le changement climatique, la satisfaction des besoins alimentaires de la planète et la protection de l'environnement sont des options. Il est vrai qu'il faut faire des choix à court terme, que leur coût doit être évalué avec soin et qu'il convient de faire coexister les options. En revanche, à long terme, ce sont souvent de faux compromis, car le rythme de la production agricole ne peut être maintenu si les actifs naturels en souffrent.
8. **En agriculture, l'heure est à une "révolution doublement verte"<sup>35</sup> qui réduit la pauvreté et accroît au maximum la productivité, tout en en assurant la durabilité environnementale.** Une telle révolution doit redéfinir la relation entre l'agriculture et l'environnement, et inverser la tendance à la baisse des investissements agricoles observée au cours des dernières décennies. Elle doit reconnaître la dépendance excessive, souvent non durable, de la révolution verte envers les intrants extérieurs non biologiques; reconnaître l'importance de l'aménagement du territoire en fonction des écosystèmes pour l'amélioration de la gestion des terres; et mobiliser les petits exploitants agricoles en tant qu'importants dépositaires des ressources naturelles et entrepreneurs ayant la capacité d'investir dans les actifs naturels et de contribuer aux systèmes de production nationaux et mondiaux. Le changement climatique nous oblige à réaliser de tels changements et à amorcer une nouvelle révolution agroécologique. Heureusement, comme il est indiqué ci-dessous, un large éventail de pratiques agricoles durables, pouvant être appliquées à plus grande échelle, augmentent le rendement et améliorent la sécurité alimentaire, renforcent la capacité d'adaptation au changement climatique et à d'autres risques et chocs, réduisent les émissions de gaz à effet de serre et ne dégradent pas l'environnement.
9. **Les possibilités d'application à plus grande échelle des approches procurant de multiples avantages qui favorisent l'intensification durable de l'agriculture sont énormes<sup>36</sup>.** Bon nombre de ces approches intégrées sont mises en évidence dans le *Rapport sur la pauvreté rurale 2011* du FIDA<sup>37</sup>. Les approches suivantes (qui se recoupent souvent) peuvent être citées en exemple: l'utilisation équilibrée des intrants agricoles, la gestion durable des terres, l'agriculture écologique, l'agroforesterie, la gestion des ressources forestières, les stratégies d'aménagement du paysage, la gestion des bassins hydrographiques, la lutte antiparasitaire intégrée, la gestion intégrée des éléments nutritifs des végétaux, l'agriculture biologique, la gestion des parcours et, de manière générale, les systèmes intégrés de production alimentaire et énergétique. Elles sont qualifiées d'approches présentant de multiples avantages car, en général, elles ont une incidence positive sur de nombreux biens publics locaux et mondiaux, soit la capacité d'adaptation au changement climatique, la biodiversité, les rendements et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
10. **Ces approches favorisent une utilisation efficiente des semences, des engrais, des terres, de l'eau, de l'énergie et de la main-d'œuvre et prennent appui sur le renforcement de la bonne gouvernance par l'autonomisation communautaire, y compris des droits d'accès aux terres bien établis.** Ce large éventail d'approches comprend généralement ce qui suit:
- a) utilisation maximale des processus naturels tels que le cycle des éléments nutritifs, la fixation de l'azote et la lutte antiparasitaire intégrée, et meilleure

<sup>35</sup> <http://www.ifad.org/media/press/2010/52.htm>.

<sup>36</sup> FIDA, *Rapport sur la pauvreté rurale 2011* (Rome: FIDA, 2010), chap. 5, p. 156.

<http://www.ifad.org/rpr2011/report/e/rpr2011.pdf>.

<sup>37</sup> *Ibid.*, chap. 5, p. 145.

exploitation du potentiel biologique et génétique des micro-organismes et des espèces végétales et animales;

- b) réduction de l'utilisation des intrants extérieurs les plus susceptibles d'avoir un effet nuisible sur l'environnement ou la santé des paysans et des consommateurs;
  - c) meilleur appariement des systèmes de culture et des possibilités de production pour assurer la durabilité à long terme des volumes de production actuels;
  - d) efficacité de la production reposant sur des approches paysagères coordonnées ayant pour objectifs l'amélioration de la gestion des terres et de la conservation des sols, de l'eau, de l'énergie et de la biodiversité; et
  - e) établissement d'objectifs qui vont au-delà de l'augmentation de la production, par exemple la réduction des pertes alimentaires après la récolte et la commercialisation.
11. **En général, ces approches reposent sur les savoirs, sont hétérogènes et doivent être adaptées aux particularités du milieu.** Les savoirs locaux (y compris ceux des femmes) doivent être jumelés aux sciences modernes et utilisés par les principales institutions qui influent sur la gestion des ressources naturelles. De nos jours, il est notoire que les membres de la communauté possèdent souvent une très bonne connaissance de la gestion des actifs naturels. De même, il est bien établi que la marginalisation des détenteurs de ces savoirs peut entraîner une dégradation des actifs naturels qui compromet les moyens d'existence de la communauté. En outre, ce sont souvent les femmes qui détiennent et transmettent les savoirs essentiels relatifs aux espèces, aux semences et aux plantes médicinales locales, et qui ont tout intérêt à gérer l'eau et les terres peu productives du ménage. Il est avéré que, en prévision des problèmes climatiques et environnementaux qui se dessinent à long terme, les savoirs et les technologies actuels ne seront pas fiables ni appropriés. De nombreuses technologies prometteuses, dont certaines sont commercialisées depuis peu, doivent être mises en valeur, utilisées à titre expérimental et appliquées à plus grande échelle; mentionnons notamment l'utilisation des systèmes d'information mondiaux pour la cartographie des paysages, les technologies utilisées pour l'établissement des prévisions météorologiques locales, l'utilisation novatrice des technologies de communication au profit des communautés paysannes, et les nouvelles variétés améliorées de semences et les technologies améliorées de gestion de l'eau.
12. **Le changement climatique vient justifier l'application à plus grande échelle de ces approches qui présentent de multiples avantages.** L'agriculture doit simultanément augmenter les rendements, s'adapter au changement climatique et réduire les émissions. La modification des cultures et de l'affectation des terres constitue une importante source de gaz à effet de serre (méthane, oxyde de diazote et dioxyde de carbone), représentant entre 14 et 17% des émissions mondiales, respectivement<sup>38</sup>. Le changement climatique vient décupler les risques, exacerbant les contraintes et les vulnérabilités actuelles et influant sur l'agriculture à bien des égards. Il accroît l'ampleur de la volatilité et du risque et requiert une meilleure compréhension des tendances à long terme et des nouveaux risques.
13. **L'incertitude entourant le changement climatique ne cautionne pas l'inaction.** Premièrement, il est possible de réduire l'incertitude grâce à de nouvelles solutions faisant appel à la modélisation climatique à échelle réduite qui

<sup>38</sup> FAO, *Coping with a Changing Climate: Considerations for Adaptation and Mitigation in Agriculture*. Environment and Natural Resources Management Series 15 (Rome, 2009), <http://www.fao.org/docrep/012/i1315e/i1315e00.htm>.

sont fondées sur la concurrence entre les modèles climatiques mondiaux, alliées à l'amélioration des meilleures pratiques existantes visant à réduire la vulnérabilité et à renforcer la capacité d'adaptation. Deuxièmement, pour dissiper l'incertitude qui subsiste, on peut prendre de nombreuses mesures qui ont des effets positifs marqués sur le développement suivant un éventail de scénarios climatiques et environnementaux. Ces mesures sont souvent qualifiées d'options "sans regret"<sup>39</sup>. Le chapitre 3 du *Rapport sur la pauvreté rurale 2011*<sup>40</sup> met en relief le nouveau profil de risque des communautés rurales, qui reflète en particulier le changement climatique. Ces options sans regret aident les communautés à renforcer leur capacité de s'adapter à divers chocs potentiels et aux tendances environnementales et climatiques à long terme qui ressortent nettement. En général, les approches intégrées procurant de multiples avantages qui ont été mentionnées ci-dessus renforcent la capacité d'adaptation des systèmes agricoles et des économies locales, car elles accroissent la diversité culturelle et biologique, la teneur des sols en éléments nutritifs et la rétention d'eau; et améliorent la résistance aux conditions météorologiques extrêmes et à la volatilité climatique. Un système de production diversifiée et un régime alimentaire axé sur la nutrition peuvent également aider les ménages et les communautés rurales à renforcer leur capacité d'adaptation.

14. **Le bien public mondial de l'atténuation du changement climatique est un des avantages clés offerts par les approches mentionnées ci-dessus.** Ces dernières ont généralement pour résultats: un sol plus fertile et une séquestration accrue du carbone dans le sol; une augmentation de la végétation et surtout du couvert arboré; une réduction des émissions d'oxyde de diazote (N<sub>20</sub>) et de méthane (CH<sub>4</sub>) grâce à une meilleure gestion des éléments nutritifs, des animaux et du fumier; et une diminution des émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) que permettent les solutions de remplacement à la culture sur brûlis non durable et l'interdiction du brûlage des résidus de culture. En l'absence de marchés du carbone auxquels participeraient les petits exploitants agricoles, cette approche axée sur la pauvreté et le rendement, qui atténue fortement le changement climatique, représente la solution la plus efficace pour réduire les émissions attribuables à la petite agriculture. Prenons l'exemple de l'agroforesterie: la plantation d'acacias dans les champs de maïs en Afrique a souvent permis de doubler le rendement, ainsi que d'accroître la résistance du sol à la dégradation par une augmentation de sa teneur en matières organiques et en azote, de sa capacité de rétention d'eau et de l'effet modérateur sur le microclimat. Elle permet également de réduire les émissions de carbone provenant du sol par la préservation de la végétation et la croissance d'arbres, et d'accroître la biodiversité en diversifiant les habitats et en procurant de la nourriture aux animaux sauvages et domestiqués. Un autre exemple concerne l'aide apportée aux pasteurs dans la gestion de leurs terres, qui peut avoir une grande incidence sur leurs moyens d'existence, mais également sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Compte tenu de l'importance des parcours en tant que mode d'utilisation des terres (quelque 40% de la superficie totale), les éleveurs et les pasteurs pourraient jouer un rôle capital dans la séquestration du carbone dans le sol. À l'échelle du globe, de 100 à 200 millions de ménages pastoraux utilisent 5 000 millions d'hectares de parcours, qui représentent 30% des stocks mondiaux de carbone<sup>41</sup>.

<sup>39</sup> Une décision ou une action d'adaptation dite "sans regret" est justifiée sous l'angle du développement et ne tient pas compte de l'éventualité d'une menace climatique spécifique.

<sup>40</sup> FIDA, *Rapport sur la pauvreté rurale 2011* (voir note 37).

<sup>41</sup> FIDA, *Livestock and Climate Change*. Livestock Thematic Paper. Document préparé pour l'atelier sur les communautés de pratique devant favoriser le développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture en faveur des pauvres, 12-13 janvier 2009, Rome, <http://www.ifad.org/lrkm/events/cops/papers/climate.pdf>.

## C. Bilan des activités du FIDA

15. **Tous les efforts déployés par le FIDA pour réaliser son mandat de réduction de la pauvreté et de développement de l'agriculture durable s'articulent autour de la gestion durable des ressources naturelles.** Le cadre stratégique du FIDA reconnaît cette interdépendance et fait valoir que, pour réduire la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire, le Fonds doit veiller à ce que les ruraux pauvres bénéficient d'un accès amélioré aux ressources naturelles, avec en particulier un accès sûr à la terre et à l'eau, ainsi qu'à des pratiques améliorées de gestion et de conservation des ressources naturelles, et soient dotés des compétences et de l'organisation nécessaires pour en tirer parti<sup>42</sup>. Le FIDA a reconnu l'importance de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement dans un large éventail de documents d'orientation<sup>43</sup>. La présente politique prend appui sur l'expérience acquise sur le terrain; les enseignements qui ont été tirés; les résultats de la mise en œuvre des politiques; l'intérêt que le FIDA porte depuis longtemps à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, par exemple dans ses politiques concernant l'accès à la terre et les peuples autochtones; et la Stratégie du FIDA concernant le changement climatique de 2010 (ci-après la Stratégie concernant le changement climatique)<sup>44</sup>.
16. **Si la gestion des ressources naturelles et de l'environnement est un objectif spécifique de certains projets du FIDA, elle fait partie intégrante de tous ses projets.** Environ 70% des projets bénéficiant de l'appui du FIDA se situent dans des milieux marginaux écologiquement fragiles. Les personnes les plus démunies sont souvent celles qui dépendent le plus du milieu naturel pour leur bien-être et la diversification de leurs moyens d'existence. Les paysages écologiques qui les entourent comptent également parmi les plus vulnérables et les plus fragiles, par exemple les plaines alluviales, les hautes terres et les zones qui reçoivent peu de précipitations.
17. **Le FIDA aide depuis longtemps les communautés rurales pauvres à gérer leurs ressources naturelles.** Son avantage comparatif réside dans l'autonomisation et dans la création ou le renforcement d'un cadre communautaire de gestion des ressources naturelles. Les nombreux programmes d'investissement du FIDA qui étaient spécifiquement axés sur la gestion des ressources naturelles et de l'environnement ont généralement tiré parti de ces approches communautaires pour intensifier de façon durable l'agriculture, un objectif clé du *Rapport sur la pauvreté rurale 2011*. Les principaux domaines d'intervention du FIDA sont la gestion améliorée des parcours, l'agriculture écologique, la stabilisation des dunes de sable, l'agroforesterie et le boisement, la gestion durable des ressources forestières (y compris des produits forestiers non ligneux), la gestion et la remise en état des bassins hydrographiques, la gestion des ressources marines, l'agriculture biologique, la lutte antiparasitaire intégrée, la conservation des sols et de l'eau, la remise en état des terres et le développement de sources d'énergie de remplacement pour les zones rurales.
18. **Le FIDA peut faire beaucoup plus encore en changeant la perception de l'environnement de manière qu'il soit associé non plus aux risques devant être atténués le plus possible, mais plutôt à l'impact positif majeur que les actions de l'institution peuvent avoir.** Les éditions successives du Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA (RARI) indiquent que, malgré des procédures bien établies, la gestion des ressources naturelles et de l'environnement a toujours été considérée comme le maillon faible des

<sup>42</sup> On trouvera un résumé du Cadre stratégique du FIDA 2007-2010 à l'adresse <http://www.ifad.org/governance/sf/>. Le Cadre stratégique 2011-2015 sera achevé sous peu et présenté à la cent deuxième session du Conseil d'administration.

<sup>43</sup> La liste complète des documents d'orientation se trouve à l'adresse <http://www.ifad.org/operations/policy/policydocs.htm>.

<sup>44</sup> <http://www.ifad.org/climate/strategy/f.pdf>.

interventions dans les projets qui ont bénéficié de l'appui du Fonds depuis 2002<sup>45</sup>. Dans certains cas, les risques et les possibilités associés à cette dimension ont été négligés ou n'ont pas été examinés comme il se devait; les résultats décevants obtenus à cet égard ont été attribués à la faiblesse de l'exécution. Les questions environnementales sont parfois considérées comme des éléments qui restent en marge des activités principales du projet, ou comme des composantes distinctes n'ayant aucune influence sur le projet dans son ensemble. En raison de la complexité et du caractère multisectoriel de ces questions, la base statistique qui permettrait de mesurer le volume ou l'impact global de l'appui du FIDA à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement est déficiente.

19. **Le FIDA dispose d'une importante marge de manœuvre afin d'intégrer systématiquement le changement climatique dans le portefeuille du FIDA.** Les gouvernements des pays en développement sollicitent de plus en plus l'appui du FIDA en vue de trouver des solutions aux problèmes environnementaux et climatiques. La Stratégie concernant le changement climatique a précisément été adoptée dans cette optique. Elle vise principalement à soutenir les solutions novatrices mises de l'avant pour aider les ruraux pauvres, hommes et femmes, à renforcer leur capacité d'adaptation au changement climatique. Elle reconnaît les avantages de l'intégration des mesures d'adaptation et d'atténuation. Le principal résultat visé par la stratégie est que le FIDA soit plus attentif à l'évolution du climat, c'est-à-dire que le changement climatique soit systématiquement pris en compte dans le cadre de ses activités, politiques et programmes principaux. Par ailleurs, le FIDA pourrait affiner davantage les procédures et faire une plus large place à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement dans les programmes de pays. Les procédures d'évaluation environnementale et sociale du Fonds<sup>46</sup> et leur utilisation dans le cadre de l'amélioration de la qualité et de l'assurance qualité peuvent contribuer de façon dynamique à l'intégration systématique de cette dimension dans le portefeuille du Fonds.
20. **Le FIDA a eu peu recours au cofinancement destiné exclusivement aux projets environnementaux et pourrait veiller à ce que les ruraux pauvres obtiennent une part plus importante du financement des mesures d'adaptation au changement climatique et d'amélioration de la biodiversité.** À l'heure actuelle, le cofinancement des projets environnementaux du FIDA est principalement assuré dans le cadre de son précieux partenariat avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui a mobilisé une vingtaine de millions d'USD par année de cofinancement sous forme de dons. Le changement climatique augmente les coûts du développement<sup>47</sup>, et les ruraux pauvres ont actuellement un accès limité au financement destiné à la lutte contre le changement climatique. Ils ne peuvent pas bénéficier des mécanismes formels de financement carbone et peuvent difficilement utiliser le mécanisme volontaire de compensation des émissions de carbone et les autres marchés des services écosystémiques. Par ailleurs, divers fonds mondiaux ont été créés afin d'inciter les États à financer l'adaptation au changement climatique et son atténuation, bien qu'ils ne ciblent pas en priorité les paysans pauvres. En général, la part de l'aide publique au développement et des budgets nationaux des pays en développement qui est consacrée aux approches durables est très faible. En revanche, le potentiel est énorme. D'après un rapport récent de l'étude de l'Économie des écosystèmes

<sup>45</sup> Bureau de l'évaluation du FIDA, Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA évaluées en 2008 (RARI) (Rome, 2009), <http://www.ifad.org/gbdocs/eb/98/f/EB-2009-98-R-7.pdf>.

<sup>46</sup> <http://www.ifad.org/gbdocs/eb/96/f/EB-2009-96-R-7.pdf>.

<sup>47</sup> D'après l'IFPRI, le coût de l'adaptation au changement climatique du secteur agricole des pays en développement se situerait entre 7 et 8 milliards d'USD par année. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a calculé que ce coût représentera entre 11,3 et 12,6 milliards d'USD en 2030. Si les estimations varient, la plupart sont fondées sur un scénario très ambitieux d'une stabilisation de la température à une valeur de deux degrés au-dessus de la température préindustrielle et ne tiennent pas compte des coûts accessoires comme la dégradation des écosystèmes et la perte de biens et de services connexes essentiels à la production agricole.

et de la biodiversité (TEEB)<sup>48</sup>, le marché des produits agricoles certifiés par des labels environnementaux devrait représenter 210 milliards d'USD d'ici à 2020; les paiements relatifs aux services écosystémiques hydriques, 6 milliards d'USD; et la compensation volontaire des impacts négatifs sur la biodiversité, environ 100 millions d'USD par année.

21. **Le nombre de projets axés sur les filières ne cesse de croître dans le portefeuille du FIDA (45,5% en 2009)<sup>49</sup>. Le FIDA a ainsi la possibilité d'accroître au maximum les effets positifs des filières sur l'environnement et d'éliminer les risques d'une détérioration de la situation.** Il est de plus en plus possible de développer la certification pour s'assurer que les chaînes d'approvisionnement respectent les normes environnementales et de favoriser les achats et les marchés "verts". Les grandes sociétés assujettissent de plus en plus leurs achats de matières premières à des normes environnementales détaillées. Il faut prendre en compte l'important risque d'une détérioration de la situation lorsque l'accès aux marchés est tributaire de la généralisation de la monoculture, une condition qui réduit la capacité d'adaptation des producteurs, leurs opérations étant alors trop concentrées sur une seule espèce. En outre, les communautés rurales pauvres participent de plus en plus à la transformation des produits agricoles et doivent donc être en mesure d'éliminer convenablement les déchets.
22. **Le FIDA doit mettre à profit l'avantage comparatif que lui procurent les approches participatives et communautaires.** Les approches de développement durable reposant sur la communauté sont essentielles à l'efficacité de la gestion des ressources naturelles. Il convient de continuer à promouvoir les approches participatives et les processus de programmation locale qui tiennent compte des besoins, des priorités, des possibilités et des contraintes définis par les ruraux pauvres, et qui prennent appui sur leurs savoirs, coutumes et priorités. L'adaptation au changement climatique reposant sur la communauté et les écosystèmes sera de plus en plus un élément fondamental des projets. Les programmes bénéficiant de l'appui du FIDA permettront aux partenaires de mieux comprendre les causes de la vulnérabilité, qui sera évaluée à partir de données sur les écosystèmes, la biodiversité et les risques climatiques.
23. **Le FIDA peut considérablement améliorer les savoirs à la base de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement dans le cadre de ses opérations.** Le Fonds n'a pas systématiquement documenté et diffusé les résultats obtenus à ce chapitre, qui ont souvent été positifs. Il convient de tirer des enseignements de ces résultats, d'intégrer les données et les savoirs les plus récents, d'appuyer la concertation et les échanges, et de fournir en fonction de la demande des outils conviviaux pour faciliter l'intégration, à toutes les étapes du cycle des projets, de pratiques qui contribuent à la protection de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique; une telle intégration vise à démontrer les avantages de ces pratiques aux plans économique et social. Par exemple, la plupart des approches paysagères et des pratiques agricoles durables requièrent davantage de savoirs que les approches classiques normalisées qui accompagnent la révolution verte. Les données météorologiques et les incidences du climat ont généralement une très grande spécificité géographique, tout comme la valeur économique, sociale et culturelle des actifs naturels. L'absence de données de référence et comparatives pour l'évaluation des incidences environnementales a nui à la compréhension de la relation entre la pauvreté et

<sup>48</sup> [http://www.teebweb.org/LinkClick.aspx?fileticket=G\\_6CIN8acpg%3d&tabid=1278&mid=2357](http://www.teebweb.org/LinkClick.aspx?fileticket=G_6CIN8acpg%3d&tabid=1278&mid=2357).

<sup>49</sup> Le pourcentage de projets portant principalement sur des filières ou abordant ces dernières dans un volet distinct est passé de 3,3% des projets approuvés par le Conseil d'administration en 1999 à 45,5% en décembre 2009. Le nombre de projets axés sur les filières qui ont été soumis au Conseil a culminé en 2007 (17, soit 48,6% du nombre total). Environ 925 millions d'USD ou 35% du montant total investi dans les 78 projets (2,6 milliards d'USD) ont été affectés aux projets axés sur les filières ou qui comportaient un volet distinct consacré aux filières.



l'environnement, entre autres des risques et des possibilités connexes. Il peut être difficile ou coûteux d'évaluer la santé des actifs naturels tels que la biodiversité ou la fertilité du sol. Cependant, le recours aux études de référence, indicateurs, études de recensement des ressources et évaluations des incidences sur les actifs naturels, ainsi que les partenariats novateurs avec les fournisseurs de données (par exemple les sociétés de communications par satellite), pourrait faciliter la concertation sur les politiques et aider les gouvernements et les communautés à investir dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement et renforcer la résistance aux risques et aux chocs.

24. **Les échanges directs de savoirs locaux entre les exploitants agricoles et entre les décideurs des pays en développement ouvriront la voie à l'application à plus grande échelle des solutions.** Le FIDA sait par expérience que l'apprentissage entre les communautés rurales pauvres, de même qu'entre les membres d'une même communauté, est souvent le meilleur moyen de faciliter l'adoption et l'adaptation des pratiques améliorées qui peuvent être une source d'innovation et donner l'impulsion nécessaire à la reproduction à plus grande échelle. Les stages pratiques pour agriculteurs et les activités similaires qui favorisent l'apprentissage Sud-Sud entre les partenaires des pays en développement seront un instrument de diffusion des savoirs et d'apprentissage en vue de l'amélioration de la gestion des actifs naturels.
25. **Les gouvernements partenaires sollicitent davantage l'appui du FIDA à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, mais les obstacles posés par les politiques et les institutions demeurent nombreux.** Le changement climatique et la détérioration rapide de certains milieux physiques stimulent la demande de soutien émanant des pays en développement. En revanche, les besoins demeurent très variés, une situation qui pourrait s'expliquer par nombre de facteurs, dont les cadres d'action nuisibles pour l'environnement tels que les politiques de subvention de l'eau ou les politiques foncières défavorables et le manque d'appui historique, politique et institutionnel à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Étant donné qu'en général les interventions d'appui à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement reposent sur les savoirs et doivent être précédées d'une étude de faisabilité, la disponibilité limitée des dons pouvant être affectés à ces dépenses entrave parfois l'établissement de la priorité des demandes d'appui et l'intégration de cette dimension dans le portefeuille de prêts principal.
26. **Le FIDA peut s'appuyer sur une base solide afin d'intensifier sa participation et ses activités de plaidoyer dans les processus et les forums internationaux de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique.** Le Fonds participe activement aux travaux de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et collabore plus étroitement avec les signataires de la Convention sur la diversité biologique. En vue de la Conférence Rio+20 de 2012 et au-delà, le FIDA s'efforcera d'éclairer et d'appuyer ces processus aux niveaux mondial, régional et national, de manière à répondre adéquatement aux besoins des ruraux pauvres. Le Fonds héberge également le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) et a toujours été un partenaire solide dans les efforts déployés mondialement à cet égard.

## **II. La Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement: les dix principes fondamentaux**

Objectif principal de la présente politique: *permettre aux ruraux pauvres d'échapper à la pauvreté de façon permanente grâce à des moyens d'existence et à des écosystèmes plus productifs et plus adaptables.*

Objectif secondaire: **intégrer la gestion durable des actifs naturels dans les activités du FIDA et de ses partenaires.**

27. **La présente politique ne part pas de rien.** Elle s'appuie sur les engagements énoncés dans d'autres politiques du FIDA et les renforce<sup>50</sup>; mentionnons notamment la Stratégie concernant le changement climatique (2010), les procédures d'évaluation environnementale et sociale (2009), la Politique relative à l'amélioration de l'accès à la terre et de la sécurité foncière (2008), la Politique relative à l'engagement aux côtés des peuples autochtones (2009) et le *Rapport sur la pauvreté rurale 2011*, qui reconnaissent la contribution essentielle des actifs naturels aux moyens d'existence des ruraux pauvres. La présente politique a également bénéficié dans une large mesure des enseignements tirés des meilleures pratiques d'autres grands organismes et institutions de développement (voir l'annexe I), qui ont été complétés par des analyses des travaux publiés sur la sécurité alimentaire et le développement durable, diverses consultations régionales et les observations recueillies au FIDA et auprès des partenaires.

#### **A. Les principes fondamentaux de la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement du FIDA**

28. Les dix principes fondamentaux de la présente politique sont énoncés ci-après. C'est sur la base de ces principes que seront modelés les programmes et les investissements du FIDA, et que la gestion des ressources naturelles et de l'environnement sera renforcée dans l'ensemble de ses activités. L'application concrète et l'interdépendance des principes sont illustrées par des études de cas qui témoignent de l'expérience acquise par le FIDA en la matière.

Encadré 1

#### **Résumé des principes fondamentaux de la présente politique**

**Le FIDA prônera ce qui suit:**

1. augmentation des investissements dans les approches procurant de multiples avantages en vue d'une **intensification durable de l'agriculture**;
2. reconnaissance de la **valeur** économique, sociale et culturelle **des actifs naturels** et sensibilisation à cet égard;
3. approches de développement rural **judicieuses sous l'angle de la lutte contre le changement climatique**;
4. importance accrue **des risques et de la capacité d'adaptation** pour la gestion des chocs liés à l'environnement et aux ressources naturelles;
5. intervention dans les **filières** afin de soutenir la croissance verte;
6. renforcement de la **gouvernance** des actifs naturels au profit des ruraux pauvres par la propriété foncière et l'autonomisation communautaire;
7. **diversification des moyens d'existence** afin de réduire la vulnérabilité et de renforcer la capacité d'adaptation en faveur d'une gestion durable des ressources naturelles;
8. **égalité et autonomisation des femmes et des autochtones** dans le cadre de la gestion des ressources naturelles;
9. amélioration de l'accès des communautés rurales pauvres au **financement de la protection de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique**; et
10. **engagement en faveur de l'environnement** par un changement des comportements au sein de l'organisation.

29. **Principe 1. Le FIDA favorisera une augmentation des investissements dans les approches procurant de multiples avantages en vue d'une**

<sup>50</sup> La liste des politiques du FIDA se trouve à l'adresse <http://www.ifad.org/operations/policy/policydocs.htm>.



**intensification durable de l'agriculture.** Comme il en est fait mention au paragraphe 9, cela renvoie aux techniques d'intensification durable de l'agriculture qui sont adaptées au milieu, réduisent la pauvreté et reconnaissent la complexité des rapports entre l'individu et le paysage. Ces approches se distinguent principalement par les multiples avantages qu'elles présentent sur le plan de la production, de la lutte contre la pauvreté et de l'environnement, y compris pour la préservation des services écosystémiques et de la biodiversité, la réduction des émissions et le renforcement de la capacité d'adaptation au changement climatique. Les approches paysagères complétées par l'analyse spatiale peuvent déterminer comment les investissements ou les pratiques de gestion se rapportant à différents éléments d'un paysage ou d'un bassin hydrographique peuvent avoir des effets bénéfiques ou réduire les incidences défavorables sur d'autres éléments, afin de relier les systèmes hydrologiques, les habitats fauniques, etc. Les relations à l'échelle du paysage peuvent également se concrétiser par l'entremise des organisations paysannes (la réalisation d'économies d'échelle dans la commercialisation, les échanges d'intrants ou l'action collective, y compris sur le plan politique); ou avoir pour objectif l'écologisation des filières. À mesure que les coûts d'énergie augmentent, de telles approches offrent aux producteurs des solutions de recharge durables non énergivores.

30. **Principe 2. Le FIDA favorisera la reconnaissance de la valeur économique, sociale et culturelle des actifs naturels.** La reconnaissance mondiale accroît la nécessité de la compréhension de la valeur de l'environnement sur tous les plans, des coûts et des avantages des incidences environnementales, et de la valeur des écosystèmes et de la biodiversité<sup>51</sup> et des biens et services qu'ils procurent. La valeur peut englober les coûts directs et indirects, mais en particulier la valeur sociale et culturelle pour les communautés locales et les peuples autochtones. Une plus grande valeur est essentielle pour accroître la production, évaluer la variation du bien-être environnemental, assurer la durabilité et permettre aux ruraux pauvres d'être en meilleure santé et de mieux se nourrir. La valeur peut être établie implicitement par la reconnaissance de l'importance de la santé des actifs naturels à l'étape de l'élaboration des projets et des politiques ou, lorsque c'est possible, être mesurée explicitement afin que le coût de la gestion du milieu naturel et de son bien-être soit projeté comme il se doit.
31. **Principe 3. Le FIDA favorisera les approches de développement rural judicieuses sous l'angle de la lutte contre le changement climatique.** Conformément à la Stratégie concernant le changement climatique, cela consiste à intégrer systématiquement le changement climatique, ainsi que les autres risques, les possibilités et les thèmes, dans les programmes, les politiques et les activités de développement. À cette fin, il convient de recourir à des approches novatrices pour réduire le risque et renforcer la capacité d'adaptation au changement climatique des producteurs ruraux pauvres, et en particulier des femmes et des autochtones; aider les paysans pauvres à bénéficier des incitations et du financement offerts aux fins des mesures d'adaptation et d'atténuation; et éclairer un dialogue plus cohérent sur le changement climatique, le développement rural, l'agriculture et la sécurité alimentaire (voir le paragraphe 11).
32. **Principe 4. Le FIDA œuvrera pour que l'on accorde plus d'importance aux risques et à la capacité d'adaptation pour la gestion des chocs liés à l'environnement et aux ressources naturelles.** Afin de renforcer la capacité d'adaptation des ruraux pauvres, le FIDA intensifiera ses efforts dans la gestion de l'exposition au risque; de l'analyse des risques et de la vulnérabilité; des services de diffusion des savoirs et des données météorologiques; des relations entre la

<sup>51</sup> TEEB, *Climate Issues Update* (Bonn: TEEB/PNU, 2009); BIRD/Banque mondiale, *Where is the Wealth of Nations?* (Washington, D.C.: BIRD, 2006); Conseil d'administration de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, *Millennium Ecosystem Assessment* (Washington, D.C.: Island Press, 2005).

santé des écosystèmes et les activités de préparation aux catastrophes et de réduction des risques; et des systèmes de production solides adaptés au milieu – et fera la promotion des filets de sécurité sociale et de la diversification des moyens d'existence et des sources de revenus. La santé des écosystèmes et la diversification des sources de revenus sont essentielles afin que les ruraux pauvres puissent surmonter deux obstacles, soit des chocs de plus en plus importants et un apport en aliments qui ne cesse de diminuer. Le FIDA renforcera la synergie avec les organismes et les autres acteurs qui participent aux efforts visant à réduire le risque de catastrophe et à renforcer la capacité d'adaptation des ruraux pauvres et, pour développer la résistance de ces derniers, établira des partenariats concrets et bien ancrés sur le terrain avec les autres organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales (IFI) et les autres partenaires.

33. **Principe 5. Le FIDA favorisera l'intervention dans les filières afin de soutenir la croissance verte.** L'intégration croissante des filières locales et internationales<sup>52</sup> pourrait jouer un rôle important en faveur de la reproduction à plus grande échelle des pratiques écologiques et d'une croissance verte qui profite à tous; cependant, il faut compter avec un risque important de détérioration de la situation lorsque l'accès aux marchés est tributaire de la généralisation de la monoculture. Plusieurs grands acheteurs mondiaux de produits alimentaires ont annoncé l'adoption de normes d'achat en faveur de l'agriculture durable qui sont porteuses pour les ruraux pauvres, nombre d'entre eux ayant déjà adopté des techniques de production à faible niveau d'intrants (voir le paragraphe 20 et la meilleure pratique iii) de l'annexe I).
34. **Principe 6. Le FIDA favorisera le renforcement de la gouvernance des actifs naturels au profit des ruraux pauvres par la propriété foncière et l'autonomisation communautaire**<sup>53</sup>. Les déficiences de la gouvernance constituent souvent une cause profonde de la dégradation de l'environnement<sup>54</sup>. Ces lacunes doivent être comblées à l'échelle locale, nationale et internationale, par exemple en favorisant la primauté du droit, l'adoption de politiques et de lois environnementales appropriées et la réalisation d'une évaluation internationale des émissions; en améliorant la sécurité foncière; et en renonçant aux subventions néfastes pour l'environnement. La bonne gouvernance et l'élaboration de programmes efficaces passent par l'autonomisation des communautés et des personnes afin qu'elles puissent prendre en main leur développement, ainsi que par la reconnaissance juridique et la protection de leur droit d'accéder aux ressources naturelles, de les gérer et de les exploiter. Pour renforcer la capacité d'adaptation des utilisateurs de vastes ressources communes, il convient d'appuyer et de reconnaître explicitement la propriété foncière et les systèmes de gestion locaux. Le FIDA reconnaît l'importance de l'amélioration de l'accès à la terre et de la sécurité foncière<sup>55</sup> et apporte son soutien aux initiatives internationales qui encouragent la bonne gouvernance foncière et les investissements responsables et équitables dans l'agriculture. Il s'agit des initiatives suivantes: i) l'établissement de lignes directrices facultatives par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour la

<sup>52</sup> Une intervention sur les filières finance les activités nécessaires à l'élimination des entraves au développement d'un produit agricole donné (par exemple, la fourniture d'intrants, la mise au point d'une technologie en fonction du marché et son transfert, l'aménagement d'infrastructures, l'accès au crédit et le renforcement des capacités) afin de faciliter l'accès aux marchés en vue de sa commercialisation au stade approprié (matière première, produit semi-transformé ou produit transformé). Une intervention sur les filières en faveur des pauvres inclut ces derniers dans les filières afin d'augmenter leurs revenus, principalement par la majoration des prix producteurs et l'élimination coordonnée des entraves. FIDA, *Pro-poor Rural Value-Chain Development Report* (Rome, à paraître 2011).

<sup>53</sup> La Politique du FIDA relative à l'amélioration de l'accès à la terre et de la sécurité foncière figure à l'adresse: <http://www.ifad.org/pub/policy/land/f.pdf>.

<sup>54</sup> FIDA, *Rapport sur la pauvreté rurale 2011* (note 37).

<sup>55</sup> Voir la note 54.

gouvernance responsable des terres et des autres ressources naturelles; et ii) la formulation de principes régissant les investissements agricoles responsables par la Banque mondiale, la FAO, le FIDA et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)<sup>56</sup>.

35. **Principe 7. Le FIDA favorisera la diversification des moyens d'existence afin de réduire la vulnérabilité et de renforcer la capacité d'adaptation en faveur d'une gestion durable des ressources naturelles.** La diversité des moyens d'existence est essentielle à la réduction du risque, au renforcement de la capacité d'adaptation et à la sécurité alimentaire. Les sources de revenus non agricoles, ainsi que la stabilité et la diversité des actifs naturels, des possibilités de revenus et des marchés, peuvent réduire les pressions exercées sur les écosystèmes et prévenir l'épuisement des actifs naturels attribuable à la pauvreté. Le FIDA renforcera ses activités et les complétera par les approches proposées axées sur la gestion des ressources naturelles afin de promouvoir les possibilités de diversification des moyens d'existence et d'améliorer l'accès aux marchés et aux sources de revenus.
36. **Principe 8. Le FIDA favorisera l'égalité et l'autonomisation des femmes et des autochtones dans le cadre de la gestion des ressources naturelles**<sup>57</sup>. Le Fonds a reconnu il y a longtemps l'importance de l'investissement dans l'amélioration de la condition féminine. Les risques associés au changement climatique amplifient les inégalités actuelles entre les femmes et les hommes et élargissent le fossé qui les sépare au chapitre de la capacité d'adaptation. L'importance que le FIDA accorde à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes demeurera une excellente stratégie d'adaptation au changement climatique. Si les autochtones comptent parmi les moins responsables du changement climatique, ils sont souvent les plus vulnérables à ce phénomène, surtout parce que leurs moyens d'existence dépendent invariablement de l'accès à des ressources naturelles saines et de la biodiversité<sup>58</sup>. Dans le respect du principe du consentement libre, préalable et éclairé, le FIDA aidera les autochtones à accroître la résistance des écosystèmes de leur milieu, à élaborer des mesures d'adaptation novatrices et à créer des possibilités de participation à la séquestration du carbone et à la fourniture d'autres services environnementaux. À cet égard, le FIDA s'alignera sur sa Politique relative à l'engagement aux côtés des peuples autochtones, ainsi que sur sa contribution à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
37. **Principe 9. Le FIDA favorisera l'amélioration de l'accès des communautés rurales pauvres au financement de la protection de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique.** Il se mettra en quête de nouvelles possibilités, pour les ruraux pauvres et les petits exploitants, de bénéficier des sources de financement public et privé, nouvelles ou existantes, de la lutte contre le changement climatique. Le Fonds fera également la promotion de mesures afin que le financement privé fourni par les partenaires commerciaux respecte les critères écologiques appliqués à l'octroi de capitaux internationaux sous forme de prêts aux projets, et que ces institutions commerciales prônent le respect des normes environnementales mondialement reconnues, notamment en soumettant les investissements à des procédures d'évaluation environnementale appropriées.
38. **Principe 10. Le FIDA favorisera l'engagement en faveur de l'environnement par un changement des comportements au sein de son organisation.** Tout en intégrant la gestion des ressources naturelles et de

<sup>56</sup> Voir la note 54.

<sup>57</sup> Les politiques du FIDA concernant les peuples autochtones et l'égalité hommes-femmes figurent à l'adresse <http://www.ifad.org/operations/policy/policydocs.htm>.

<sup>58</sup> Dans le Cadre stratégique du FIDA pour 2007-2010, les autochtones sont considérés comme un groupe cible important, car leur marginalisation économique, sociale, politique et culturelle place un nombre disproportionné d'entre eux dans une situation de vulnérabilité et de pauvreté extrêmes.

l'environnement dans ses opérations et en encourageant ses partenaires à adopter des pratiques plus durables, le FIDA doit également donner l'exemple pour ce qui est de l'efficacité et de la durabilité de ses opérations. À cette fin, il convient d'investir périodiquement dans l'écologisation de ses opérations en accordant une attention particulière aux déplacements, aux achats et aux immeubles.

Encadré 2

### **Étude de cas A: gestion participative des parcours en République arabe syrienne**

(illustration de l'interdépendance des principes 3, 4, 6, 7 et 8)

Dans la steppe syrienne (ou badia), le FIDA collabore avec les communautés locales à la gestion participative des parcours, afin de réduire la vulnérabilité des éleveurs au changement climatique et de rétablir la productivité à long terme de ces terres. Les années de grave sécheresse et de pâturage intensif ont fortement dégradé les parcours dans la badia. En réintroduisant des plantes indigènes qui contribuent à répondre aux besoins de fourrage, à régénérer le sol et à enrayer l'ensablement, il a été possible de restaurer les écosystèmes et de réduire les effets de l'instabilité climatique sur la population locale. Après deux années de jachère, de réensemencement et de plantation, les oiseaux, les insectes et les animaux ont fait leur retour dans la région. Les écosystèmes réhabilités offrent de nouvelles possibilités de revenus, en l'occurrence la cueillette des truffes dans certaines parties de la badia, qui a permis aux femmes d'accroître le revenu familial. En 2010, le produit de la vente des truffes cueillies dans une zone de pâturage de 100 000 hectares pouvait atteindre 1 million d'USD.

L'augmentation des revenus des ménages a permis au projet d'ouvrir de nouveaux horizons financiers aux femmes grâce à des cours d'alphabétisation et d'acquisition de compétences comme le secourisme, la transformation des aliments et la couture. La situation financière des ménages s'étant améliorée, les jeunes filles ressentent moins la pression en faveur d'un mariage rapide. De plus, en raison de leur plus grande autonomie économique, les femmes perçoivent un changement dans la dynamique des relations hommes-femmes.

## **III. Mise en œuvre de la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement: application à plus grande échelle par une intégration systématique**

39. **La mise en œuvre de la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement s'inscrit dans la stratégie quinquennale présentée ci-après** et résumée dans le cadre de résultats et de mise en œuvre figurant à l'annexe II. Cette mise en œuvre s'appuie sur celle de la Stratégie du FIDA concernant le changement climatique, dont elle reprend des actions pertinentes; elle s'appuie également sur le nouveau Cadre stratégique 2011-2015 et sur le Plan à moyen terme 2010-2012 du FIDA, qui mettent l'accent sur l'utilisation durable des ressources naturelles, les risques et le changement climatique.

## Encadré 3

**Étude de cas B: gestion durable de la forêt au Mexique**

(illustration de l'interdépendance des principes 2, 3, 4, 6, 8 et 9)

Le FIDA a amorcé la mise en œuvre d'un projet de gestion forestière durable au Mexique, qui bénéficiera à 18 000 familles rurales dépendantes des ressources forestières. Le Projet de développement forestier à assise communautaire dans les États du sud (Campeche, Chiapas et Oaxaca) renforcera la capacité des autochtones, qui représentent 76% de la population cible, et celle d'autres forestiers locaux à mieux gérer leurs ressources naturelles, améliorera les pratiques de conservation et assurera des sources de revenus durables aux groupes les plus défavorisés. Le projet, basé sur les *ejidos* et les *comunidades*, deux modes de propriété foncière communale, contribuera à consolider les capacités d'organisation et de planification des populations bénéficiaires dans l'optique d'une gestion participative de leurs ressources naturelles communes.

Avec le soutien du FEM, le projet mettra à l'essai des solutions afin que le gouvernement et les communautés contribuent à l'atténuation du changement climatique par une meilleure utilisation des terres et de la forêt, et aient accès au financement carbone dans le cadre de la nouvelle stratégie REDD plus (réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement) mise en œuvre au Mexique. Le projet réduira les émissions de gaz à effet de serre et augmentera la séquestration du carbone grâce à l'amélioration de la gestion et de l'exploitation des ressources forestières, tout en générant des moyens de subsistance de remplacement et d'autres avantages. Ces activités pilotes de gestion forestière durable devraient générer près de 18 tonnes de CO<sub>2</sub> (par la séquestration du carbone). Le projet aidera également le gouvernement à réaliser à titre expérimental des activités d'analyse des mesures, de production de rapports et de vérification dans les communautés, ce qui contribuera à renforcer les capacités nationales de résistance au changement climatique au niveau local.

**A. Opérations**

**Objectif stratégique:** *application à plus grande échelle de la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement avec intégration systématique dans les stratégies et programmes de pays.*

40. **Le FIDA renforcera la capacité de ses programmes de pays de répondre plus systématiquement à la demande croissante d'aide et de solutions novatrices émanant de ses clients dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et de la gestion durable des ressources naturelles.** Il veillera à ce que le financement de ces programmes favorise l'établissement de cadres d'action nationaux et régionaux propices à la mise en œuvre de politiques durables de gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Pour ce faire, le FIDA s'inspirera de sa Stratégie concernant le changement climatique et s'assurera que les instruments appropriés sont disponibles à l'amorce de la conception des programmes de pays et des projets plutôt que de recourir à une approche trop centrée sur le respect des engagements au stade final de l'approbation des programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP) axés sur les résultats ainsi que des programmes et des projets. Dans certains cas, cela signifie aussi que les gouvernements partenaires doivent s'efforcer davantage – en collaboration avec d'autres acteurs – d'améliorer leurs politiques nationales et locales.
41. **Stratégies de pays.** Les COSOP axés sur les résultats constituent le point de départ essentiel de la détermination en amont des mesures que le FIDA peut prendre afin d'aider ses partenaires à gérer de manière durable leurs ressources naturelles et à réagir face au changement climatique. De plus en plus, les COSOP traduisent de nouveaux points de vue sur ces questions, mais le FIDA peut aller plus loin en veillant à ce que l'expertise soit disponible pour que ce processus soit systématique. Une des missions premières des COSOP axés sur les résultats sera d'appuyer les priorités nationales en matière de gestion des ressources naturelles

et de l'environnement (le recours aux approches écosystémiques, notamment), énoncées dans les programmes stratégiques de réduction de la pauvreté et dans les cadres stratégiques nationaux correspondants (par exemple, les programmes nationaux d'action pour l'adaptation au changement climatique, les plans/programmes nationaux d'action, etc.). Ces cadres stratégiques englobent les stratégies nationales de développement durable, les stratégies concernant le changement climatique, les activités de la société civile et les mesures visant à encourager la concertation entre les parties prenantes. Des efforts seront déployés afin que davantage d'évaluations environnementales stratégiques soient réalisées pour éclairer la formulation des politiques et des stratégies de pays.

42. **Conception et exécution des projets.** Le FIDA a la possibilité d'appuyer davantage l'intégration de la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement et son application à plus grande échelle. Une intégration systématique ne signifie pas que chaque projet doit être axé sur la gestion des ressources naturelles, mais plutôt qu'il doit comprendre et gérer les impacts sur les actifs naturels. La priorité du FIDA sera de s'assurer que l'identification, la conception (y compris l'assurance qualité) et l'exécution des projets reposent sur une bonne compréhension de la gestion durable des ressources naturelles dans le contexte local, de ses répercussions sur les différentes catégories de ruraux pauvres, les femmes et les hommes. Il importe également de comprendre comment une approche écosystémique peut accroître la résistance au changement climatique et étayer la planification de l'adaptation pour les communautés rurales, l'agriculture et les écosystèmes – et les services correspondants. Les réformes en cours pour renforcer la gestion des programmes du FIDA offrent la possibilité d'accentuer l'intégration systématique de la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement dans le portefeuille du Fonds. Le système d'amélioration de la qualité et la supervision directe augmentent le potentiel de collaboration technique, et une présence accrue sur le terrain favorisera une plus grande collaboration avec les réseaux locaux de gestion des ressources naturelles et de l'environnement.
43. Pour y parvenir, **le FIDA prendra les mesures suivantes:**
- a) l'application des **dix principes de la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement** et des **meilleures pratiques**;
  - b) la participation systématique et accrue de spécialistes du climat et de l'environnement aux activités des **équipes et des missions chargées de la gestion des programmes de pays**, et ce tout au long du cycle des projets;
  - c) une **aide** supplémentaire **sous forme de dons** et des mesures de sensibilisation pour favoriser l'intégration de la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement dans les opérations du FIDA (voir la section III.C);
  - d) un renforcement substantiel de la **gestion des savoirs** et de la formation pour les chargés de programme de pays et les cadres (voir la section III.B) – incluant le partage des connaissances nouvelles sur le changement climatique et l'élaboration de nouveaux outils concernant la gestion des ressources naturelles et de l'environnement et le changement climatique;
  - e) la mise à jour des **procédures d'évaluation environnementale et sociale** de façon à inclure les procédures opérationnelles révisées et les meilleures pratiques de gestion des ressources naturelles et de l'environnement (voir l'annexe I). Cette mise à jour facilitera l'évaluation des projets à risque moyen et élevé classés en catégorie B, qui regroupe la majorité des projets, et augmentera au maximum les possibilités d'accroître l'impact de la présente politique;

- f) une participation accrue au processus d'**amélioration de la qualité**: i) les projets seront évalués au regard de divers facteurs de réussite clés en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement, notamment la vulnérabilité aux chocs climatiques des ruraux pauvres qui vivent de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles; ii) la sensibilité des projets à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement fera l'objet d'un suivi périodique dans les processus d'amélioration de la qualité et d'assurance qualité; iii) certaines notes d'orientation sur l'amélioration de la qualité et lignes directrices pour l'établissement du rapport sur la conception des projets seront actualisées afin de prendre en compte les meilleures pratiques de la présente politique et d'inclure les questions relatives à la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et l'importance qui leur est accordée tout au long du cycle du projet. Le processus d'amélioration de la qualité met également en relief les savoirs et la formation nécessaires;
- g) **l'expérimentation d'un cadre de suivi-évaluation systématique et plus concret des questions environnementales et climatiques**, ce qui comprend l'élaboration d'indicateurs supplémentaires de deuxième niveau dans le système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI);
- h) l'intégration harmonieuse de questions relatives à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement dans **la supervision et l'examen à mi-parcours des COSOP axés sur les résultats et des projets, dans les rapports sur l'état d'avancement des projets et dans les systèmes de gestion des savoirs**. Afin de faciliter cette intégration, ces éléments seront inclus, s'il y a lieu, dans le concept initial des projets; et
- i) l'intégration/la révision des questions relatives à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement dans les prochaines mises à jour de la section évaluation de la performance du secteur rural du système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA.

## Encadré 4

**Étude de cas C: rétribution des services environnementaux en Asie et en Afrique** (illustration de l'interdépendance des principes 2, 3, 6, 8 et 9)

La rétribution des services environnementaux, qui englobent la restauration et l'entretien des bassins hydrographiques, pourrait être une importante source de financement qui aiderait les communautés rurales à gérer leurs ressources naturelles et qui bénéficierait aux utilisateurs d'eau en aval ou à d'autres communautés. S'il peut être assez facile d'identifier les fournisseurs des services environnementaux et leurs bénéficiaires, l'établissement de relations contractuelles entre ces deux catégories s'est avéré ardu.

Dans le cadre d'un programme réalisé récemment en Afrique, on a mis à l'essai des techniques novatrices pour favoriser la rétribution des services environnementaux en vertu de contrats négociés avec des communautés pauvres sur la base des principes suivants: "la volonté de procurer les services" et "la volonté de payer". Le Programme de rémunération des services environnementaux en Afrique au profit des pauvres a été financé grâce à un don du FIDA au Centre mondial d'agroforesterie (CIRAF), qui est associé aux projets d'investissement du Fonds en Guinée, au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie.

Un programme similaire exécuté en collaboration avec le CIRAF se poursuit en Asie: le Programme de rétribution des pauvres des hautes terres pour la prestation de services environnementaux en Asie est en cours à 12 endroits en Chine, en Indonésie, en République démocratique populaire lao, au Népal, aux Philippines et au Viet Nam. Rien qu'en Indonésie, plus de 6 000 agriculteurs appartenant à 18 communautés ont reçu des licences les autorisant à cultiver le café tout en protégeant les forêts. Les droits fonciers clairement établis ont incité les communautés à maintenir ou à rétablir des services environnementaux tels que le reboisement ou la gestion des zones forestières. Une communauté s'est entendue avec l'exploitant d'un barrage privé pour employer des techniques de protection du sol sur ses parcelles qui réduisent la quantité de limon dans le cours d'eau; en échange, elle a obtenu une petite machine hydroélectrique pour la production d'énergie. L'exploitant a alors engagé des négociations similaires avec les communautés en amont d'autres barrages. En protégeant les bassins hydrographiques et en séquestrant le carbone, ces activités bénéficient également aux communautés des basses terres. Elles démontrent une fois de plus que les incitations à la fourniture des services environnementaux ne doivent pas nécessairement être pécuniaires, mais peuvent aussi prendre la forme d'une protection des droits fonciers.

**B. Savoirs, sensibilisation et partenariats**

**Objectif stratégique:** *acquisition de savoirs et apprentissage liés à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement afin de renforcer: i) l'appui à la conception et à l'exécution des projets; et ii) l'innovation, qui est au cœur de la sensibilisation accrue au niveau international et national.*

*Les fermes-écoles ont montré qu'elles contribuaient à une diminution significative des quantités de pesticides utilisés, les intrants étant remplacés par le savoir.*

– Olivier de Schutter,  
Rapporteur spécial des Nations Unies  
sur le droit à l'alimentation<sup>59</sup>

44. **L'état de l'environnement, les savoirs autochtones et les dispositifs institutionnels, sociaux et culturels sont étroitement liés et ont une grande spécificité géographique.** L'impact sur le terrain de la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement est donc tributaire du degré de renforcement de la capacité du FIDA à produire des meilleures pratiques et des innovations dans ce domaine, à les recenser et à les partager par

<sup>59</sup> Olivier de Schutter, *Agroécologie et droit à l'alimentation – Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation* (2010), [http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20110308\\_a-hrc-16-49\\_agroecology\\_fr.pdf](http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20110308_a-hrc-16-49_agroecology_fr.pdf).



l'intermédiaire de son portefeuille mondial de prêts et de dons, et des dons FEM et des dons de recherche. Dans ce contexte, le FIDA créera et développera des outils qui aideront le personnel et les partenaires de l'institution à reproduire et à adapter ces meilleures pratiques, à en mesurer le coût et les avantages, et à transmettre les résultats de ces évaluations aux communautés rurales pauvres et à leur gouvernement dans des termes accessibles et attrayants.

45. **Les principaux thèmes des savoirs à acquérir refléteront l'évolution de la demande.** Les dons stimuleront la recherche et la production de connaissances visant à répondre à la demande "verte" croissante émanant des partenaires et du personnel du FIDA. De manière générale, les activités liées à l'acquisition des savoirs seront axées sur les domaines où la demande et le potentiel de mise en œuvre sont déjà importants ou sont en forte croissance. Mentionnons les approches paysagères; la gestion et l'adaptation écosystémiques des ressources naturelles; les technologies de renforcement de la capacité d'adaptation des cultures et des animaux; l'écologisation des filières; les informations sur l'environnement, les ressources naturelles et le climat; la fourniture de données pour le ciblage des communautés; et les partenariats public-privé susceptibles de bénéficier aux populations rurales pauvres, entre autres par l'entremise de la rétribution des services environnementaux et des marchés du carbone.
46. **Les partenariats existants ou futurs appuieront les activités liées aux savoirs dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.** Le FIDA renforcera ses partenariats, ou en établira de nouveaux, avec des entités et des réseaux spécialisés. Il mettra également sur ses réseaux régionaux et communautaires existants pour intégrer ces savoirs dans des programmes multisectoriels clés. Parmi les exemples de plateformes pouvant être utilisées, mentionnons les itinéraires régionaux d'apprentissage du FIDA, TerrAfrica, le Partenariat pauvreté-environnement et le Groupe de travail sur l'environnement des institutions financières multilatérales.
47. **Le FIDA accroîtra sa participation à la concertation mondiale sur le développement, l'environnement et le changement climatique.** En plus d'améliorer la performance de son portefeuille, les activités liées aux savoirs renforceront ses efforts de sensibilisation.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa Stratégie concernant le changement climatique, le FIDA s'emploie déjà à mettre en valeur l'agriculture paysanne dans les débats internationaux sur le changement climatique et à souligner l'importance de la compréhension des incidences du climat sur les populations rurales pauvres dans les négociations agricoles. Il a notamment réussi à faire élargir le débat sur l'agriculture et le changement climatique, cantonné initialement aux marchés du carbone, en le faisant inscrire au cœur des débats de fond sur les perspectives d'un changement de cap en agriculture, c'est-à-dire une révolution doublement verte. Ces activités de communication et ces interventions sont ciblées compte tenu des ressources humaines devant être affectées à la gestion des opérations du FIDA sur le terrain. À cet égard, le FIDA continuera à travailler en étroite collaboration avec la FAO, le Programme alimentaire mondial (PAM), les centres de liaison du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), la Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural, les organisations paysannes, la Coalition internationale pour l'accès à la terre, les ONG, etc., et s'adjoindra le concours de nouveaux partenaires spécialisés pour renforcer et élargir ces efforts.

48. **Les principaux résultats attendus sont les suivants:**
  - a) **renforcer l'appui à l'utilisation des techniques d'intensification durable et s'intéresser davantage à ces pratiques** dans le cadre de la révolution doublement verte en agriculture; cela suppose que le FIDA

participe davantage aux réseaux environnementaux tels que la Convention sur la diversité biologique et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et mette en relief les préoccupations des populations rurales pauvres dans ces instances;

- b) intensifier les efforts de sensibilisation et d'apprentissage centrés sur l'environnement et le changement climatique par le biais des médias traditionnels et sociaux et **des publications du FIDA**;
- c) **assurer une nouvelle formation au personnel et mettre en place une plateforme de ressources et d'outils axés sur l'adaptation au changement climatique et la gestion des ressources naturelles et de l'environnement**; cela comprend un outil d'évaluation du risque pour les COSOP axés sur les résultats et les projets, des évaluations environnementales stratégiques pour les COSOP axés sur les résultats en cours, et l'appui à l'utilisation de toute une gamme d'outils dont la cartographie et l'établissement de prévisions participatifs et le Système d'information géographique afin de favoriser la participation et la prise de décisions des communautés concernant leurs ressources naturelles; et
- d) **mettre en place une base de données et un système de suivi relatifs à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement**, déterminer le nombre de projets du portefeuille qui tiennent compte de cette dimension et accorder plus d'attention aux mesures des incidences environnementales et sociales en utilisant davantage les études de référence et les données comparatives pour étayer la conception, la mise en œuvre, l'apprentissage, l'évaluation des incidences et le partage des savoirs pour l'application à plus grande échelle des approches comportant de multiples avantages.

#### ***Savoirs, innovation et sensibilisation: les principaux partenaires***

- 49. **Les organisations paysannes, les populations autochtones et la société civile internationale.** Les organisations de producteurs ruraux et les organismes de la société civile sont des partenaires importants, en particulier pour mener une action de sensibilisation dans le domaine du changement climatique à l'échelon de la communauté, partager les idées et promouvoir de meilleures pratiques. En s'appuyant sur les relations existantes avec des organisations telles que l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, avec les organisations qui participent activement au forum des peuples autochtones au FIDA et les organisations de producteurs qui participent au Forum paysan, le Fonds accroîtra sa collaboration avec les groupes concernés, dont les ONG ayant une expertise spécifique, pour s'attaquer aux problèmes auxquels les populations rurales pauvres sont confrontées dans la gestion de leurs ressources naturelles.
- 50. **Les autres organisations des Nations Unies, et plus particulièrement celles dont le siège est à Rome.** Le FIDA continuera de mener une action concertée avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment avec:
  - a) **les trois institutions dont le siège est à Rome**, qui restent prioritaires, comme l'ont souligné leurs dirigeants lors de la réunion qu'ils ont tenue à Rome en septembre 2009<sup>60</sup>. Du fait du travail technique de longue haleine fourni par la FAO dans le domaine de l'intensification durable de l'agriculture, ce partenariat technique sera essentiel. En outre, les organisations dont le siège est à Rome poursuivent actuellement un partenariat pour collaborer dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe. Le FIDA continuera d'intensifier cette collaboration en recourant davantage aux

<sup>60</sup> FIDA, Orientation de la collaboration entre les organisations dont le siège est à Rome, note préparée pour examen par le Conseil d'administration à sa quatre-vingt-dix-septième session, 14-15 septembre 2009.

moyens analytiques de la FAO et, compte tenu de l'impact du changement climatique sur les catastrophes et la vulnérabilité, collaborera avec le PAM sur les mesures à prendre en prévision des catastrophes, le renforcement de la capacité de résistance après l'intervention des secours d'urgence et l'aide au relèvement rapide, et la protection sociale. Étant donné qu'il héberge le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Coalition internationale pour l'accès à la terre, le FIDA s'efforce actuellement d'exploiter les possibilités qui s'offrent à lui pour se pencher sur le problème de la dégradation des sols et promouvoir un accès équitable à la terre. Cela comprend le renforcement de la capacité du FIDA à s'attaquer au problème de la désertification et de la réforme agraire, et à poursuivre des démarches novatrices dans le domaine de la gestion écosystémique et des approches participatives, telles que la rétribution des services environnementaux et le recours à la cartographie participative pour que les communautés s'approprient davantage leurs ressources naturelles;

- b) le groupe de travail sur le changement climatique du Comité de haut niveau sur les programmes du **Conseil des chefs de secrétariat**, à l'appui du processus de la CCNUCC, en vue de produire les résultats communs prévus<sup>61</sup>;
  - c) le **secrétariat de la CCNUCC**, notamment pour des questions techniques relatives à l'adaptation et à l'atténuation des incidences dans le secteur agricole et dans le cadre d'initiatives telles que le Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements<sup>62</sup>. L'objectif principal du FIDA sera d'accorder plus d'importance aux besoins et aux problèmes des populations rurales pauvres et des petits exploitants agricoles dans l'accord mondial post-Kyoto, de veiller à ce que les petits exploitants et les ruraux pauvres bénéficient du financement de la lutte contre le changement climatique, et de continuer à appuyer la mise en œuvre de la Convention-cadre en exécutant les interventions recensées dans les programmes nationaux d'action concernant l'adaptation; et
  - d) le **Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies**, notamment en ce qui concerne la possibilité de définir une approche onusienne en matière de biodiversité et de mesures de sauvegarde foncière, environnementale et sociale. Le FIDA étudiera les modalités de collaboration avec le Groupe de haut niveau des Nations Unies sur la viabilité de l'environnement mondial récemment constitué.
51. Le **Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI)** est l'un des principaux partenaires de recherche du FIDA. Le récent lancement de son programme décennal (Les défis du changement climatique, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire) offre de nouvelles possibilités de participation à la recherche sur le changement climatique et aux actions de sensibilisation correspondantes. Mentionnons également les collaborations existantes ou éventuelles avec Bioversity International, le CIRAF, l'IFPRI, le Centre pour la recherche forestière internationale et d'autres centres GCRAI.
52. **Les institutions financières internationales (IFI)**. Le FIDA, qui est à la fois une IFI et une institution spécialisée des Nations Unies, intensifiera sa

<sup>61</sup> En 2009, le système des Nations Unies a lancé des initiatives et outils communs, notamment le document conjoint sur l'adaptation présenté à COP 15 et à la plateforme d'apprentissage de la CCNUCC, à laquelle le FIDA a contribué par le biais d'une formation dispensée en interne sur le changement climatique (projet CLIMTRAIN).

<sup>62</sup> Le FIDA s'est associé au Programme de travail de Nairobi de la CCNUCC sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, en octobre 2007. Ce programme vise à aider les pays à mieux comprendre et évaluer l'impact du changement climatique et à prendre des décisions éclairées sur les actions et mesures concrètes d'adaptation.

collaboration et le partage des savoirs avec les autres IFI. Il est déjà un membre actif du Groupe de travail sur l'environnement des institutions financières multilatérales, qui a fait des progrès notables dans l'harmonisation de l'approche de ces institutions en matière de climat et d'environnement, et en particulier d'évaluation de l'impact sur l'environnement.

53. **Les bailleurs de fonds.** La Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural offre aux donateurs un espace de coordination de leurs actions dans le domaine du changement climatique et de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Dans la foulée de sa collaboration avec la plateforme à laquelle il apporte un soutien matériel, le FIDA continuera de prendre part à l'élaboration d'une approche cohérente des donateurs pour l'atténuation et l'adaptation dans le secteur agricole.

Encadré 5

**Étude de cas D: la croissance verte par le biais des filières en Afrique de l'Ouest** (illustration de l'interdépendance des principes 1, 5 et 6)

À Sao Tomé-et-Principe, le FIDA a contribué à la renaissance de la petite culture du cacao, qui était moribonde suite à l'effondrement des cours mondiaux. Plutôt que de se concentrer sur le cacao classique qui, d'un point de vue économique, demeure relativement peu intéressant pour les petits producteurs, le Programme d'appui participatif à l'agriculture familiale et à la pêche artisanale a mis en place des partenariats public-privé avec des acheteurs étrangers pour le commerce équitable du cacao biologique de qualité supérieure. Très vite, ces dispositifs ont aidé les agriculteurs à créer des coopératives d'exportation et à obtenir des revenus stables et nettement supérieurs. Après deux années de participation au programme, les parcelles des exploitants peuvent être déclarées exemptes de résidus d'engrais chimiques, et la certification bio Ecocert® peut leur être accordée. Les techniciens employés par l'un des acheteurs, l'Institut national de recherche agricole, et le personnel du projet ont donné aux bénéficiaires une formation sur l'agriculture biologique et écologique, le séchage solaire, la lutte antiparasitaire intégrée et d'autres pratiques environnementales durables, ainsi que sur la gestion coopérative, la vulgarisation et d'autres services offerts par les coopératives, et les principes du commerce équitable.

En Sierra Leone, une nouvelle initiative, le Projet plus de relèvement et de réduction de la pauvreté à assise communautaire, vise à tirer parti des résultats obtenus à Sao Tomé-et-Principe et à pénétrer les marchés du cacao biologique équitable de qualité supérieure, qui sont en pleine croissance. Le projet réhabilitera quelque 5 000 hectares de plantations de cacao abandonnées durant la guerre. Les partenaires d'exécution sont déjà connus; il s'agit de la Millennium Cocoa Growers Cooperative et de Bio United, qui possèdent les certifications biologique et équitable. Les activités du projet consistent en la formation du personnel et des agriculteurs et en l'appui à la réhabilitation et à l'amélioration de la gestion des plantations. Les prix du cacao certifié de bonne qualité sont moins susceptibles de fluctuer, ce qui favorise les nouveaux investissements et assure la durabilité. Outre les revenus supplémentaires engendrés par la culture intercalaire, les systèmes agroforesterie-cacao favorisent l'accroissement de la biodiversité et font obstacle à la dégradation des sols et à l'érosion causées par la culture sur brûlis. Une subvention du FEM, au titre du Fonds pour les pays les moins avancés, soutiendra le projet par une planification à assise communautaire de l'adaptation au changement climatique – sous la forme d'investissements directs dans la conservation du sol et de l'eau, la gestion durable des terres et la lutte contre l'érosion.

### C. Mobilisation des ressources

**Objectif stratégique:** *intégration systématique de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, et des risques et des possibilités liés au changement climatique dans le portefeuille d'investissement global du FIDA par l'utilisation stratégique des dons et la mobilisation de fonds supplémentaires.*

54. **L'avantage comparatif du FIDA dans la réduction de la pauvreté rurale réside dans sa capacité à éclairer les décisions d'investissement dans les pays en développement par l'intermédiaire de son portefeuille de prêts.**

Une gestion durable des ressources naturelles assure un taux de rentabilité économique élevé. Par conséquent, un investissement dans la gestion durable de ces ressources peut être envisagé lorsque les opérations sont financées uniquement par un prêt. Cependant, dans certains cas, des dons supplémentaires peuvent faire pencher la balance en faveur d'investissements plus durables. Les dons pour les actions de sensibilisation et la recherche peuvent également être utilisés pour fournir les savoirs et les outils qui déterminent la composition du portefeuille du FIDA et influencent les politiques au niveau international et national en démontrant la grande rentabilité économique des approches respectueuses de l'environnement et judicieuses sous l'angle climatique.

55. **Outre ses ressources de base, le FIDA continuera à mobiliser ses sources traditionnelles de financement complémentaire et à tenter d'en trouver de nouvelles pour soutenir l'intégration systématique de sa Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement** (voir le principe 3 de la politique et le paragraphe 20). Pour le FIDA, il s'agit d'une occasion privilégiée d'aider les populations rurales pauvres à bénéficier de l'accroissement des financements internationaux publics et privés réservés aux objectifs environnementaux, notamment à la lutte contre le changement climatique. À long terme, un meilleur accès aux fonds carbone offrira la possibilité de renforcer la gestion des ressources naturelles en faveur des pauvres et de favoriser une amélioration de la gestion paysagère, ce qui améliorera les revenus agricoles aux niveaux communautaire et national. Le FIDA continuera à utiliser les ressources des fonds internationaux tels que le FEM et le Fonds pour l'adaptation (voir le paragraphe 56 c)). Par ailleurs, ainsi que l'a demandé le Conseil d'administration lors de la huitième reconstitution de ses ressources, le FIDA cherchera, tout en se concentrant sur son mandat et son avantage comparatif, à compléter ses ressources de base par des financements qui lui permettront de s'attaquer sur une plus grande échelle aux problèmes liés au changement climatique et de faire face à l'impact financier de ces problèmes sur les investissements dans le développement<sup>63</sup>. Par exemple, le cofinancement peut être utilisé pour promouvoir la conservation des écosystèmes grâce à l'établissement de mécanismes de rétribution des services environnementaux, ou peut porter sur les efforts d'adaptation: accès aux technologies, amélioration des pratiques agricoles, consignes à respecter pour la remise en état des écosystèmes, etc.
56. **Les principales sources de financement:**
- a) **Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).** Le FEM est un partenaire stratégique important non seulement pour la mobilisation des ressources, mais aussi pour la gestion des savoirs. Grâce à son partenariat avec le FEM, le FIDA a approfondi sa collaboration et sa coopération avec les autres institutions qui y participent<sup>64</sup>. Les ressources administrées par le FEM qui peuvent présenter un intérêt particulier pour le FIDA sont la Caisse du FEM, le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques. Le portefeuille FEM du FIDA représente un montant d'environ 100 millions d'USD, avec un cofinancement de quelque 370 millions d'USD provenant des projets bénéficiant de l'appui du FIDA. Ce dernier continuera à travailler avec le FEM, notamment dans le cadre de la cinquième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM, et des activités du Fonds pour les pays les moins avancés et du Fonds spécial pour les changements climatiques, qui relèvent de la CCNUCC et sont administrés par le FEM.

<sup>63</sup> Rapport de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA, 21 janvier 2009.

<sup>64</sup> Banque africaine de développement (BAfD), Banque asiatique de développement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, FAO, Banque interaméricaine de développement, Banque mondiale, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), PNUF et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

- b) **Le secteur privé et les fondations.** Les activités de gestion des ressources naturelles et de l'environnement devant bénéficier aux populations rurales pauvres peuvent également être financées par des entreprises privées, des fondations privées et des fonds privés tels que les fonds souverains. Au cours de la première année de mise en œuvre de la présente politique, le FIDA fera réaliser une étude pour recenser les sources de financement possibles des activités relatives au changement climatique et à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement dans l'optique des avantages comparatifs financier, administratif et institutionnel du FIDA. Enfin, le secteur privé et les services publics seront des partenaires clés dans la reproduction et l'application à plus grande échelle des schémas de rétribution des services environnementaux. Un récent rapport du PNUE souligne que l'agriculture verte peut contribuer à lutter contre la pauvreté par une gestion judicieuse des ressources naturelles et des écosystèmes en raison des avantages que les populations pauvres tirent directement du capital naturel<sup>65</sup>.
- c) **Le Fonds pour l'adaptation**<sup>66</sup>. Le FIDA a été accrédité, en 2010, en tant qu'organisme d'exécution multilatéral du Fonds pour l'adaptation, qui financera des projets et des programmes concrets d'adaptation dans les pays en développement Parties au Protocole de Kyoto.
- d) **Le Fonds pour le climat.** Le FIDA continuera de participer à la création de nouveaux fonds internationaux pour l'environnement et la lutte contre le changement climatique afin de les inciter à prendre en compte les populations rurales pauvres, et notamment les petits exploitants agricoles. En particulier, le FIDA suivra de près la mise en place du Fonds pour le climat pour s'assurer: i) que le FIDA est un organisme d'exécution; et ii) que le Fonds pour le climat est conçu de manière à encourager et non à pénaliser les secteurs associés à des avantages multiples tels que l'agriculture.
- e) **Donner accès au financement forestier aux populations rurales pauvres et à l'agriculture paysanne (initiatives REDD plus)**<sup>67</sup>. Le FIDA étudiera les possibilités de rapprochement avec les initiatives REDD plus pour s'assurer: i) que les liens avec l'agriculture paysanne, l'adaptation au changement climatique et les questions plus vastes sur l'environnement sont bien pris en compte; et ii) que le FIDA fait figure de partenaire stratégique dans la mise en place et la collaboration.

---

<sup>65</sup> PNUE, Vers une économie verte: Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté, Nairobi, 2011. Voir le résumé des conclusions à l'adresse [http://hqweb.unep.org/greeneconomy/Portals/88/documents/ger/GER\\_summary\\_fr.pdf](http://hqweb.unep.org/greeneconomy/Portals/88/documents/ger/GER_summary_fr.pdf).

<sup>66</sup> Le Fonds pour l'adaptation, qui a été créé par les Parties au Protocole de Kyoto de la CCNUCC, est hébergé par le FEM.

<sup>67</sup> Les pays ont reconnu le rôle essentiel des forêts dans l'atténuation du changement climatique. Pour réaliser des progrès à cet égard, un groupe de pays développés et en développement qui se sont engagés en faveur de la coopération internationale s'efforcent de prendre des mesures efficaces, transparentes, coordonnées et rapides pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre causées par le déboisement et la dégradation des forêts (REDD plus) dans les pays en développement. Cette nouvelle collaboration est intitulée "partenariat REDD plus", CCNUCC, [http://unfccc.int/methods\\_science/redd/items/6608.php](http://unfccc.int/methods_science/redd/items/6608.php).

## Encadré 6

**Étude de cas E: développement rural judicieux du point de vue climatique en Chine** (illustration de l'interdépendance des principes 1, 3, 7 et 8)

Le méthane, qui provient du fumier d'origine animale, est 22 fois plus dévastateur que le dioxyde de carbone. En transformant les déchets d'origine humaine et animale en méthane pour l'éclairage et la cuisson, un projet financé par le FIDA dans la province de Guangxi en Chine réduit la pauvreté tout en atténuant les effets du méthane, qui contribuent dans une large mesure au réchauffement climatique. "Nous faisons toute la cuisine au bois", rappelle Liu Chun Xian, l'une des bénéficiaires du projet. "La fumée me brûlait les yeux et je toussais tout le temps. Les enfants étaient souvent malades... Aujourd'hui, avec le biogaz, la situation s'est nettement améliorée."

Chaque ménage bénéficiant du projet construit son propre système pour canaliser les rejets des toilettes et les déjections des animaux d'élevage (de porcs, en général) vers une cuve étanche. Les déchets fermentent et se convertissent naturellement en gaz et en compost. Le projet a permis d'améliorer les conditions de vie et l'environnement. Les forêts sont protégées, ce qui réduit les émissions de gaz à effet de serre résultant du déboisement. Une grande quantité de paille, qui était auparavant brûlée, est désormais placée dans les digesteurs où elle fermente. Cette utilisation permet de réduire encore plus la pollution atmosphérique par les fumées et contribue à produire un engrais biologique d'excellente qualité. Le projet a également permis d'améliorer les conditions d'hygiène des ménages.

Les familles, et plus particulièrement les femmes, économisent 60 jours de travail en n'ayant pas à ramasser du bois et à entretenir les feux de cuisson. Ce gain de temps est consacré à l'élevage des porcs et aux cultures. Les agriculteurs de Fada, village situé dans la zone du projet, ayant plus de temps pour améliorer leurs cultures, ont pu augmenter la production de thé, qui est passée de 400 kilogrammes à 2 500 kilogrammes par jour en cinq ans. Dans le village, le revenu moyen a quadruplé pour s'établir à un peu plus de un dollar par jour. Dans la mesure où le seuil de pauvreté en Chine est de 26 cents par jour, ce revenu est important. Grâce au projet, 56 600 tonnes de bois de chauffe ne sont plus ramassées chaque année dans la zone du projet et 7 470 hectares de forêts sont ainsi préservés.

**D. Organisation interne**

**Objectif stratégique:** *s'assurer que la capacité et les procédures internes favorisent l'intégration de la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement dans le portefeuille du FIDA.*

**Organisation structurelle**

57. **La structure du FIDA lui permet d'intensifier ses efforts en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement, ce qui comprend la lutte contre le changement climatique.** Au cours de la mise en œuvre de sa Stratégie concernant le changement climatique, le FIDA a créé la Division environnement et climat (ECD) au sein du Département gestion des programmes. Cette division est actuellement pratiquement opérationnelle et le recrutement de son personnel est presque terminé: des spécialistes du climat et de l'environnement ont été embauchés et affectés dans trois divisions régionales. La capacité de cette division sera accrue par une augmentation modeste de son effectif et des cours de formation, ainsi que par un approfondissement des partenariats pour recourir en externe à des experts en changement climatique. La responsabilité de la mise en œuvre de la présente politique sera partagée à l'échelle de l'organisation, et les questions climatiques et environnementales ainsi que la gestion durable des ressources naturelles feront partie intégrante de l'analyse et des objectifs dans le prochain cadre stratégique du FIDA. **Le FIDA mettra davantage à contribution** les compétences et les ressources humaines de l'organisation en recensant les capacités spécialisées permettant l'élaboration de programmes de qualité supérieure et en poursuivant la formation du personnel.

### **Un FIDA vert**

58. Le FIDA collabore avec d'autres organismes de l'ONU afin de devenir des organisations vertes et climatiquement neutres par la mise en place de systèmes et de procédures permettant de mesurer et de réduire leur impact environnemental, ainsi que l'avait demandé le Secrétaire général des Nations Unies en 2007. L'initiative "Greening the Blue" a été lancée en 2010 à l'intention du personnel des Nations Unies et des parties prenantes extérieures. Cette initiative, qui vise à accroître la durabilité des Nations Unies et à laquelle participe le FIDA, est coordonnée par le Groupe de travail du FIDA sur la gestion de la durabilité. Ce groupe, qui est secondé par l'initiative Nations Unies durables, relève du Groupe de la gestion de l'environnement.
59. Le FIDA reconnaît que, pour remplir cette mission fondamentale, il lui faut "joindre le geste à la parole" en réduisant son empreinte écologique. Il transmettra ainsi au personnel et à ses partenaires extérieurs un signal haut et fort témoignant de l'importance qu'il accorde à l'environnement. Le FIDA axe ses efforts sur l'adoption et la promotion de meilleures pratiques et de mesures pour réduire son empreinte écologique et rendre ses équipements et installations durables et climatiquement neutres. Parmi ses récentes réalisations, mentionnons:
- a) la certification LEED or<sup>68</sup> décernée en 2009 par le U.S. Green Building Council, un système breveté de certification des écoconstructions reconnu au niveau international, en reconnaissance de la conception avant-gardiste de son siège et de ses pratiques de gestion environnementale;
  - b) une réduction de 12% de sa consommation d'électricité entre 2008 et 2009, et une réduction supplémentaire de 3,2% en 2010;
  - c) l'écocertification de la consommation d'électricité en 2009 et en 2010 par le Renewable Energy Certificate System;
  - d) la consommation d'électricité du centre de données du FIDA est constante depuis 2008 malgré la demande croissante de ressources informatiques, et la nouvelle technologie "lames" (*blade*) est en cours d'installation afin de réduire encore plus la consommation électrique;
  - e) l'installation en 2010 de distributeurs d'eau potable pour réduire l'utilisation des bouteilles en plastique;
  - f) l'utilisation de produits de nettoyage biodégradables, sans phosphate ni ammoniac, et non toxiques était un critère de sélection de l'entrepreneur chargé du nettoyage des locaux du FIDA;
  - g) la mise à disposition de bus qui font la navette entre le siège et la station de métro pour limiter l'utilisation des véhicules personnels;
  - h) des mesures pour évaluer et contrôler le nombre de vols et les émissions totales; et
  - i) l'imposition de frais de stationnement pour encourager l'utilisation des transports publics.
60. Le FIDA poursuivra ses efforts dans cette voie et étudiera de nouvelles solutions afin de rendre son siège encore plus écologique et de réduire davantage son empreinte carbone. **En 2011, il élaborera un Plan d'action pour l'écologisation de l'organisation.** Ce plan, qui fera l'objet d'une diffusion externe, sera doté de ressources et assorti d'un échéancier afin que le FIDA réalise d'autres progrès dans les domaines suivants:

---

<sup>68</sup> Leadership in Energy and Environmental Design.



- a) **Amélioration de l'évaluation et du suivi** des émissions et de l'empreinte écologique, reposant sur des objectifs précis et vérifiables.
- b) **Réductions supplémentaires des émissions attribuables aux voyages**, y compris des mesures pour réduire davantage l'empreinte carbone des déplacements professionnels – qui seront indiquées dans les nouvelles directives sur les voyages à paraître en 2011 – en recourant aux technologies de remplacement disponibles, par exemple les vidéoconférences et les systèmes de compensation. De manière générale, le FIDA examinera des mesures qui inciteraient le personnel à emprunter des moyens de transport verts pour se rendre au travail. Avec l'aide du PNUE, le FIDA a entrepris d'élaborer un système de notation écologique pour orienter la sélection des hôtels.
- c) **Nouvelles politiques institutionnelles de passation de marchés durables**. En collaboration étroite avec la FAO et le PAM, le FIDA mettra en œuvre en 2011 une politique de passation de marchés durables. Ainsi, les produits et services seront choisis non plus seulement sur la base de leurs caractéristiques techniques et économiques, mais également en fonction de leur impact sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie (matières premières, processus de production, utilisation, réutilisation/recyclage et élimination des déchets).
- d) **Équipements plus verts**. Le FIDA étudiera la faisabilité d'obtenir la certification LEED platine pour son siège, afin de réduire davantage son empreinte carbone et de renforcer la durabilité des installations. À cette fin, il conviendra de réaliser une analyse et des investissements supplémentaires, notamment dans le rendement énergétique, le choix des matériaux et des ressources, la gestion des déchets et l'utilisation rationnelle de l'eau. Le FIDA envisagera d'autres mesures, par exemple l'utilisation de panneaux solaires, ainsi que de nouvelles solutions technologiques pour diminuer encore plus la consommation énergétique globale des postes de travail informatiques. Le Fonds tentera également de déterminer avec son actuel prestataire de services comment il serait possible de fournir des services de restauration durables, afin d'offrir une variété de plats sains ayant un impact minimal ou positif sur l'environnement. Dans le prochain appel d'offres pour les services de restauration, le FIDA mettra l'accent sur la durabilité dans le cahier des charges et les critères d'évaluation.

## E. Mesure des résultats

61. **Un cadre de résultats et de mise en œuvre assorti d'échéances pour la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement est présenté à l'annexe II**. Conformément à l'optique globale de la Stratégie du FIDA concernant le changement climatique, ce cadre général cherche à dûment inscrire les questions liées à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement dans le système de mesure des résultats du FIDA. En tant que thème transversal de toutes les activités du Fonds, le succès de la stratégie sera évalué au moyen d'un certain nombre de mesures indirectes ayant trait pour l'essentiel à la performance du portefeuille et à l'exécution des activités. Ce cadre reprend des mesures d'exécution de la stratégie concernant le changement climatique qui n'avaient pas encore été prises.

## Meilleures pratiques de gestion des ressources naturelles et de l'environnement

Les meilleures pratiques énoncées ci-après ont été élaborées dans le cadre de la **Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement**. Elles seront affinées durant la mise en œuvre de la politique et seront intégrées aux procédures d'évaluation environnementale et sociale du FIDA au moment de leur révision. Ces pratiques appliquent les dix principes fondamentaux de la politique dans des domaines d'engagement commun pour des investissements dans le développement rural, et reflètent une approche intégrée suivant laquelle les gains réalisés au titre d'un objectif (par exemple, les cultures) ne sont pas obtenus au détriment d'un autre objectif (par exemple, la biodiversité). En ce sens, elles orientent les interventions de manière à aller au-delà des objectifs sectoriels ou sous-sectoriels et à accroître au maximum les synergies entre les éléments des paysages et entre les paysages.

- i) **Production végétale.** Appuyer et favoriser: i) l'amélioration de la fertilité des sols par le recours aux systèmes agricoles intégrés, l'emploi de techniques d'écoagriculture, l'utilisation de légumineuses dans la rotation, l'adoption de pratiques agroforestières faisant appel à des arbres qui enrichissent le sol, le compostage des déchets, le recours aux plantations de haies et aux cultures en terrasse pour réduire l'érosion des sols, et l'utilisation judicieuse des engrais minéraux et agrochimiques; ii) la lutte intégrée contre les ravageurs et les mauvaises herbes pour éviter l'utilisation excessive ou inutile de pesticides et d'herbicides; iii) l'utilisation de systèmes d'irrigation permettant une utilisation rationnelle de l'eau, gérés entre autres par des utilisateurs; iv) l'amélioration et la préservation de la diversité des cultures; v) la recherche sur les biotechnologies et les investissements dans la biosécurité; vi) la recherche sur les variétés de semences et de cultures qui requièrent moins d'eau, d'énergie et d'engrais et leur introduction; et vii) l'utilisation de variétés de semences adaptées au milieu.
- ii) **Production animale.** Appuyer et favoriser: i) les systèmes intégrés de production végétale et animale; ii) l'introduction de races génétiquement améliorées et la prévention de l'érosion des ressources génétiques animales; iii) le rôle des institutions pastorales et la reconnaissance des droits fonciers et des pâturages coutumiers; iv) le renforcement de la capacité de gouvernance locale, de la politique de gouvernance nationale et de la cohérence institutionnelle; v) l'accroissement de la diversité de la production animale; et vi) le recyclage des déjections animales en nutriments organiques pour le sol.
- iii) **Filières.** Appuyer et favoriser: i) l'écoefficiente des filières agricoles, y compris de la consommation d'eau et d'énergie; ii) l'harmonisation avec les normes nationales et internationales pour assurer la durabilité de l'agriculture et de la consommation; iii) la diversification de la production dans un paysage donné; iv) dans la mesure du possible, l'accès prioritaire aux marchés pour les acheteurs de produits biologiques et de produits écologiques spécialisés durables; v) la création d'emplois verts tout au long de la filière, y compris dans les systèmes alimentaires locaux et dans le domaine de la production biologique; vi) la facilitation de l'accès aux marchés locaux et régionaux pour les systèmes de production durables grâce à des partenariats public-privé qui rémunèrent les ruraux pauvres en échange des services environnementaux; vii) les processus de certification nationaux; et viii) le renforcement de la capacité de gestion des déchets et de l'application des règles en la matière.
- iv) **Biodiversité.** Appuyer et favoriser: i) la réduction de la conversion des terres agricoles et des impacts négatifs de la production agricole sur l'environnement; ii) la complémentarité des initiatives nationales et internationales pour la conservation de la biodiversité; iii) l'adoption d'une approche écosystémique; iv) les incitations à la conservation et à l'utilisation de l'agrobiodiversité locale par les filières; v) une agriculture qui résiste mieux aux conditions climatiques extrêmes et variables; et

- vi) la prévention de l'épuisement des ressources génétiques (micro-organismes, animaux et végétaux).
- v) **Terre.** Appuyer et favoriser: i) le renforcement continu des divers systèmes d'accès à la terre et de propriété foncière qui se chevauchent; ii) les mesures pour diminuer l'impact sur l'exploitation des terres, dont la déforestation et la perte de biodiversité; iii) l'adoption d'une approche écosystémique; iv) les plans communautaires d'aménagement du territoire s'inscrivant dans des plans de développement paysager globaux; v) les investissements fonciers durables en faveur des pauvres; et vi) la gestion foncière intégrée à un niveau qui permet de gérer les compromis entre les impératifs et d'améliorer ou de maintenir les services écosystémiques.
- vi) **Eau.** Appuyer et favoriser: i) les approches intégrées de la gestion des ressources en eau à différents niveaux à l'intérieur des bassins hydrographiques; ii) l'utilisation rationnelle de l'eau, la durabilité de la production et les bonnes pratiques en matière d'assainissement et de gestion des eaux usées; et iii) le renforcement des services des eaux en zone rurale et la gouvernance intégrée de la terre et de l'eau en faveur des pauvres.
- vii) **Pêches et aquaculture.** Appuyer et favoriser: i) le renforcement de la gestion des pêches et des droits d'accès des communautés de pêcheurs aux ressources communes; ii) l'adoption d'une approche écosystémique; iii) la gestion intégrée des ressources côtières et marines pour assurer la durabilité de la pêche; iv) les investissements dans le recyclage professionnel et la formation des pêcheurs pour créer des possibilités d'emploi de remplacement; et v) les formes d'aquaculture durables.
- viii) **Sylviculture.** Appuyer et favoriser: i) la gestion durable des forêts et l'accès garanti à ces ressources en privilégiant les mesures d'incitation et la gestion forestière participative; ii) l'adoption d'une approche écosystémique; iii) le développement de filières de produits naturels durables et renouvelables, et la mise en place de systèmes de certification pour une gestion forestière durable; iv) le renforcement des droits de propriété des ressources forestières et des systèmes de gouvernance des communautés locales; v) les investissements dans des systèmes agroforestiers diversifiés; vi) le développement des aliments sauvages et des produits forestiers non ligneux; et vii) le renforcement de la capacité des institutions locales à participer aux marchés existants et nouveaux des services écosystémiques et du carbone et à en tirer parti.
- ix) **Énergie.** Appuyer et favoriser: i) les pratiques durables dans la mise en valeur des ressources énergétiques rurales pour élargir les marchés et assurer un approvisionnement stable; ii) le développement et la diffusion des technologies de la bioénergie, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique qui n'entravent pas les cultures vivrières; iii) l'élaboration d'approches institutionnelles pour la gestion de la production d'énergie et des systèmes de distribution au niveau local; iv) l'accès à plus grande échelle à une énergie propre et renouvelable; et v) l'accès à l'énergie durable pour les populations pauvres en tenant dûment compte de la sexospécificité de l'approvisionnement en énergie.
- x) **Infrastructures.** Appuyer et favoriser: i) les synergies entre la construction d'infrastructures rurales et la gestion durable des ressources naturelles; ii) les mesures d'atténuation sociales et environnementales; iii) les approches communautaires et l'emploi local, notamment la création d'emplois verts; iv) l'adoption de technologies adaptées au milieu et résistantes au changement climatique; et v) l'adoption de dispositions qui exigent que les investissements dans les nouvelles infrastructures soient judicieux sous l'angle du changement climatique.

- xi) **Financement du développement rural.** Appuyer et favoriser: i) l'amélioration de l'accès des populations rurales pauvres aux sources existantes et nouvelles de financement vert; ii) l'intégration des principes de durabilité environnementale dans toutes les politiques de prêt, les programmes de financement rural et les institutions de financement rural qui assurent des services aux ménages ruraux pauvres; et iii) la sensibilisation aux liens entre le financement rural et la durabilité environnementale par l'entremise des projets cofinancés par le FIDA, des institutions de financement rural, des institutions financières qui participent aux projets et des réseaux de financement.

# Cadre de résultats et de mise en œuvre de la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement (2011-2016)

<b>Objectif principal:</b> permettre aux ruraux pauvres d'échapper à la pauvreté de façon permanente grâce à des moyens d'existence et à des écosystèmes plus productifs et plus adaptables				
<b>Objectif secondaire:</b> intégrer la gestion durable des actifs naturels dans les activités du FIDA et de ses partenaires				
<b>Résultat visé:</b> application à plus grande échelle et intégration de la politique dans le portefeuille du FIDA				
<i>Thèmes stratégiques</i>	<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Étapes de l'exécution</i>	
<b>1. Opérations du FIDA</b>	Application à plus grande échelle de la Politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement (GRNE), avec intégration systématique dans les COSOP axés sur les résultats et les programmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Tous les nouveaux COSOP axés sur les résultats présentés au Conseil d'administration et tous les nouveaux documents concernant les programmes tiennent systématiquement compte des risques et des possibilités liés au climat et à l'environnement.</li> <li>➤ Rapports d'achèvement de projet: proportion accrue de projets ayant obtenu au moins la note 4 pour l'environnement par rapport au niveau de référence de 77% (moyenne sur deux ans, 2008-2009) pour la cohorte 2015-2016</li> <li>➤ Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI): d'ici à 2016, augmentation de la note moyenne à 4,25 pour les indicateurs de deuxième niveau (efficacité/durabilité) et les interventions concernant les ressources naturelles par rapport au niveau de référence de 3,75 pour 2009</li> <li>➤ Augmentation des notes satisfaisantes dans le domaine de l'environnement et des ressources naturelles pour les projets évalués dans le RARI</li> <li>➤ Le rapport du groupe chargé de l'amélioration de la qualité fait ressortir les préoccupations relatives à la GRNE et au changement climatique et indique les notes attribuées aux questions relatives à la GRNE sous l'angle des principaux facteurs de réussite.</li> <li>➤ Utilisation accrue des études de référence relatives à la GRNE dans les projets du FIDA</li> <li>➤ Élaboration d'un cadre cohérent d'outils et de méthodes pour intégrer la GRNE et le changement climatique dans les opérations du FIDA</li> </ul>	Le climat, l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles seront pleinement intégrés dans les analyses et les objectifs du prochain cadre stratégique du FIDA.	D'ici à mi-2011
			Participation accrue de spécialistes de l'environnement et du changement climatique aux activités des équipes de gestion de programme de pays, aux missions d'appui à la conception et à l'exécution et aux examens du Comité chargé des stratégies opérationnelles et de l'orientation des politiques	En cours
			Actualisation des procédures d'évaluation environnementale et sociale du FIDA	D'ici à mi-2012
			Les directives concernant les rapports sur l'amélioration de la qualité et la conception des projets, et les modèles de cycle de projet sont mis à jour de manière à refléter les meilleures pratiques, les questions relatives à la durabilité de la GRNE et l'importance qui leur est accordée tout au long du cycle des projets.	D'ici à fin 2012
			La sensibilité à la GRNE de la conception fait l'objet d'un suivi périodique tout au long du cycle des projets.	En cours
			Conception et mise en œuvre d'un cadre de suivi-évaluation des questions environnementales et climatiques, y compris l'inclusion d'indicateurs dans le SYGRI ou leur renforcement	D'ici à fin 2016
			Expérimentation d'outils relatifs à l'environnement et au changement climatique (par exemple, le Système d'information géographique, les données météorologiques ou l'instrument de cartographie participative de l'Initiative pour intégrer l'innovation)	En cours
			Intégration/révision des questions relatives à la GRNE dans les mises à jour des évaluations de la performance du secteur rural du système d'allocation fondé sur la performance du FIDA (SAFP)	D'ici à fin 2016
			<b>2. Savoirs, innovation et sensibilisation</b>	Savoirs et apprentissage relatifs à la GRNE qui favorisent une augmentation:

<b>Objectif principal:</b> permettre aux ruraux pauvres d'échapper à la pauvreté de façon permanente grâce à des moyens d'existence et à des écosystèmes plus productifs et plus adaptables				
<b>Objectif secondaire:</b> intégrer la gestion durable des actifs naturels dans les activités du FIDA et de ses partenaires				
<b>Résultat visé:</b> application à plus grande échelle et intégration de la politique dans le portefeuille du FIDA				
<i>Thèmes stratégiques</i>	<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Étapes de l'exécution</i>	
	i) de l'appui à la conception et à l'exécution de projets; et ii) de l'innovation qui est au cœur de la sensibilisation accrue au niveau international et national	climat, à l'agriculture et à l'alimentation <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibilisation accrue du personnel et des partenaires à la GRNE et au changement climatique et renforcement de leurs capacités à intégrer des outils et des approches de pointe à cet égard</li> <li>➤ Mise en place d'un système plus précis de suivi de la GRNE</li> </ul>	l'environnement des Nations Unies et le Partenariat pauvreté-environnement Nombre de programmes de formation et de sensibilisation internes et régionaux sur la GRNE élaborés et réalisés, et leur portée Élaboration d'une plateforme de savoirs et d'idées relatifs à l'environnement et au climat pour le personnel et les partenaires Renforcement de la collaboration sur la GRNE avec les autres organismes des Nations Unies, y compris les institutions ayant leur siège à Rome Création d'un prix annuel sur l'écologie pour le personnel Mise en place d'un système de suivi de la GRNE dans le portefeuille	D'ici à décembre 2012 D'ici à fin 2011 En cours D'ici à fin 2012 D'ici à fin 2012
<b>3. Mobilisation des ressources</b>	Mobilisation du financement supplémentaire requis pour aider à prendre systématiquement en compte dans le portefeuille global les possibilités et les risques relatifs à la GRNE	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Utilisation continue du FEM et cofinancement éventuel avec le Fonds pour l'adaptation</li> <li>➤ Intervention auprès des nouveaux fonds internationaux de lutte contre le changement climatique (par exemple, le Fonds vert) pour que l'agriculture soit considérée comme un secteur d'investissement incontournable</li> <li>➤ Inventaire complet des possibilités inexploitées de bénéficier du financement de la lutte contre le changement climatique et des engagements de financement accéléré associé à la GRNE en faveur des populations rurales pauvres</li> </ul>	Réalisation d'une étude sur les possibilités de financement Établissement d'un plan de mobilisation des ressources et présentation de ce plan à la haute direction Confirmation du financement des dons accordé au titre du FEM-5 pour appliquer à plus grande échelle les pratiques novatrices dans le domaine de la GRNE Confirmation du financement des dons au titre du Fonds pour les pays les moins avancés/Fonds spécial pour les changements climatiques relevant de la CCNUCC à l'appui des opérations du FIDA lors des prochaines reconstitutions de ces deux fonds Accès du FIDA au Fonds pour l'adaptation et lancement d'un projet pilote	De juin 2011 à juin 2014 De juin 2011 à juin 2014 À partir de mi-2011
<b>4. Organisation interne</b>	Capacité et procédures internes favorisant l'intégration de la GRNE au FIDA	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La Division environnement et climat (ECD) a terminé son recrutement et est opérationnelle, et les experts en environnement et en climat ont été recrutés et sont en poste au FIDA.</li> <li>➤ Amélioration des pratiques de gestion environnementale au siège du FIDA – réduction de l'empreinte écologique (déplacements, eau, émissions de carbone, achats, etc.)</li> <li>➤ Réduction des émissions attribuables aux voyages en avion effectués par le FIDA d'ici à 2016</li> </ul>	Accroissement de la capacité d'ECD et mise à disposition du personnel dans les régions Obtention par le FIDA de la certification LEED platine pour son siège Cartographie des politiques et stratégies du FIDA pour faire ressortir les possibilités de catalyser l'intégration de la GRNE, et les entraves à ce processus Révision du manuel des voyages du FIDA et évaluation de la compensation des émissions de carbone Engagement à élaborer un plan d'action pour l'écologisation du FIDA	En cours D'ici à fin 2012 D'ici à fin 2012 D'ici à mi-2012 D'ici à fin 2011